PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2021

(n° 2021/582)

Présidence de M. Grégory Doucet, Maire

Le lundi 22 février 2021 à 9 heures 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 15 février 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis par visioconférence via l'outil StarLeaf dans les conditions décrites à la délibération n° 2020/365 adoptée lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE: Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour. Nous allons tout de suite démarrer notre séance du Conseil municipal. Nous sommes le 22 février. Bonjour à toutes et à tous.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Audrey Hénocque.

Y a-t-il des oppositions? Il n'y a pas d'oppositions. Madame Audrey Hénocque est désignée.

Au préalable, je vous rappelle qu'en application de l'article 6 de la loi numéro 2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, prorogé dans son application jusqu'au 1er juin 2021 par la loi numéro 2020-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser immédiatement le formulaire de pouvoir à la Direction des assemblées aux adresses mail indiquées dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à ces mêmes contacts.

Par ailleurs, vous avez reçu deux codes de connexion à l'outil de vote électronique QuizzBox, retenu pour cette séance, un code collectif et un code personnel. Je vous invite à vous connecter dès à présent, si ce n'est pas déjà fait, en vue du test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

Je donne maintenant la parole à Madame Audrey Hénocque pour procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents: Mme Alcover, Mme Augey, Mme Bacha-Himeur, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, M. Blanc, Mme Blanc, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant Thoraval, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinci, Mme Ferrari, Mme Gailliout, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Hernandez, M. Husson, M. Képénékian, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, Mme Zdorovtzoff, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : M. Broliquier, Mme Fréry (pouvoir donné à Mme Popoff), Mme Borbon (pouvoir donné à M. Cucherat), M. Chapuis (pouvoir donné à Mme Dubot), M. Chevalier (pouvoir donné à M. Souvestre).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Croizier (pouvoir donné à M. Blache), M. Oliver (pouvoir donné à Mme Verney-Carron).

Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

M. LE MAIRE: Merci, Madame Hénocque

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est bien atteint.

Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons l'outil QuizzBox comme je l'évoquais un peu plus tôt. En cas de problème de fonctionnement, nous pourrons procéder à un vote sur appel nominal. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main votre outil QuizzBox, par lequel vous allez être invités à procéder à un vote test. Vous disposerez de 40 secondes pour voter ou modifier votre vote. À l'issue du vote, il ne sera plus modifiable.

Si vous disposez d'un pouvoir, deux tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Si vous disposez de deux pouvoirs, trois tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Il vous appartient de voter autant de fois que nécessaire dans ce même délai de 40 secondes.

Pour celles et ceux utilisant la QuizzBox sur leur smartphone, je recommande de ne pas répondre à leur téléphone pendant un vote, car, dans le cas contraire, le téléphone privilégierait l'appel téléphonique par rapport au scrutin.

Je vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Vous pouvez voter « pour », « contre », « abstention », « ne prend pas partau vote », peu importe. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

M. LE MAIRE: Chacun a pu voter. Le scrutin test est clos.

Le test est concluant, nous utiliserons donc l'outil QuizzBox pour voter pour la séance.

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE: Dans ce Conseil municipal, considérant le temps qui nous est imparti et le nombre de dossiers que nous devons traiter, j'ai décidé de ne pas vous faire de communication introductive sur la séquence qui vient de s'écouler.

En revanche, en Conférence des Présidents, il a été retenu une intervention, celle de madame de Montille, pour le groupe Droite, Centre et Indépendants. Madame de Montille, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

La semaine dernière, vous avez discrètement pris la décision d'imposer le menu unique sans viande dans les cantines scolaires à partir d'aujourd'hui. Vous nous permettrez de formuler deux observations.

D'abord sur la méthode, cette décision a été prise sans aucune concertation ni avec les élus ni avec les parents d'élèves. Pour le grand adepte de la concertation que vous êtes, vous conviendrez qu'une annonce de cette nature faite par un simple mail de votre Adjointe à l'éducation à certains élus d'arrondissement mardi soir dernier, puis attendre la veille de la rentrée pour l'annoncer aux parents d'élèves par courrier, c'est loin de respecter le dogme de la coconstruction de la décision publique que vous prêchez en permanence.

Deuxième observation sur le fond, après la polémique créée par votre décision, vous avez eu le temps de rôder dans l'urgence quelques éléments de langage qui, fort heureusement, n'ont pas trompé grand monde. Le menu unique sans viande se justifierait selon vous par le nouveau

protocole sanitaire, qui exige de pouvoir servir plus rapidement les élèves et fluidifier les repas. Il s'agit tout simplement d'une imposture. Les prestataires de restauration collective vous le confirmeront.

Dans tout le pays, il n'y aurait guère qu'à Lyon, capitale historique de la gastronomie que l'on n'arriverait pas à faire cuire de la viande dans des délais contraints et où l'on ferait cuire significativement plus vite le poisson et les œufs? Soyons sérieux!

Je vais le dire très clairement, si cette décision était guidée par les seules contraintes sanitaires, pourquoi Lyon serait la seule ville de France à la prendre?

En vérité, cet argument n'a trompé personne, pas plus celui que rappeler qu'un menu sans viande avait été mis en place provisoirement par l'ancien exécutif au printemps dernier.

D'une part, vous savez parfaitement que la configuration était différente, puisque nous sortions du confinement et que, pour permettre la réouverture des écoles, le protocole sanitaire était beaucoup plus contraint. Surtout, on peut difficilement suspecter Gérard Collomb d'avoir à l'époque adopté une quelconque posture idéologique sur ce sujet, ce qui n'est de toute évidence pas votre cas.

En effet, qui a été soutenu par les activistes de L214 et tous les militants des mouvements antispécistes et animalistes, qui ont publiquement salué votre décision? Qui prend des positions publiques extrêmes sur le thème du véganisme et du végétalisme, telles que celles de monsieur Guelpa-Bonaro, Vice-Président de la Métropole, lors du dernier Conseil de janvier? Je cite: « La pub invite à manger des burgers, des steaks saignants, de l'animal mort au détriment du bilan carbone toujours plus gras dans nos assiettes, au mépris du vivant et de la condition animale qui a su nous le faire payer cette année encore comme à chaque émergence d'une grande pandémie. » Fin de citation. Qui a indiqué comme promesse de campagne de passer de deux à quatre repas végétariens par semaine dès 2022?

Dans ces conditions, ne faites pas semblant de ne pas comprendre les vives réactions suscitées par cette décision. Il est parfaitement légitime pour une grande majorité de la population de craindre que vous profitiez de la crise sanitaire pour accélérer votre agenda végétarien et satisfaire une partie de votre électorat. C'est d'autant plus légitime que les décisions idéologiques et radicales forment l'armature de votre exécutif et plus largement de votre famille politique.

Nous sommes tous d'accord pour réduire la part de protéines carnées dans les menus scolaires, mais pas pour les bannir des assiettes. Ce n'est pas seulement une question d'équilibre nutritionnel dont on peut débattre, il s'agit là de permettre aux enfants d'avoir un régime varié et de les éduquer à tous les goûts. La viande fait partie du régime alimentaire de l'immense majorité des enfants et vous les en privez.

Cette décision a suscité de très fortes réactions dans la population et chez nos producteurs, déjà durement touchés par la crise.

Pour ne pas priver les petits Lyonnais du seul lieu où ils peuvent, pour certains, manger de la viande, nous formulons une proposition qui, pour la durée de ce nouveau protocole sanitaire, permettra d'ailleurs de vous mettre en conformité avec la loi et de respecter l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire. Nous vous demandons donc au moins un repas par semaine avec de la viande, les autres repas de la semaine pouvant comporter du poisson ou des œufs de façon à contenter tout le monde.

Les écoliers lyonnais n'ont pas à être pris en otage de votre idéologie anti-viande qui, si elle peut paraître respectable, n'a pas à être imposée et est contraire à la législation.

Si vous refusez notre proposition, qui est un compromis raisonnable, qui permet de contenter tout le monde, vous confirmerez que cette décision est bien idéologique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE: Merci, Madame de Montille.

Vous me donnez l'occasion une fois de plus, puisque je me suis exprimé un certain nombre de fois ce week-end dans les médias, ainsi que mon Adjointe à l'éducation, Stéphanie Léger, de venir rétablir quelques vérités à, si je puis me permettre, l'idéologie anti-écolos que vous nous déblatérez Conseils municipaux après Conseils municipaux.

D'abord, sur la question de la légalité de la mesure, sachez que la valeur nutritionnelle des repas offerte aux petites Lyonnaises et aux petits Lyonnais sera tout à fait assurée. Nous sommes complètement dans la légalité, puisque, comme vous le savez, les repas qui seront proposés aux enfants dans la restauration scolaire à partir d'aujourd'hui comporteront soit du poisson soit des œufs. Les protéines animales seront donc bien présentes. Je me permets donc ici même de rétablir une vérité aussi : nous ne sommes pas dans une opération de promotion du végétarisme ou du véganisme, puisque nous allons offrir des protéines animales aux enfants chaque jour. Donc, arrêtez de nous faire des procès d'intention, s'il vous plaît, Madame de Montille, et regardez ce qui se passe réellement.

Sur la question de ce qui s'est passé il y a plusieurs mois à la sortie du confinement, non, le protocole sanitaire qui était imposé à l'époque n'était pas plus exigeant, au contraire.

Madame de Montille, je ne vous ai pas redonné la parole, je ne vous ai pas interrompue non plus, s'il vous plaît, donc je vous prierai de ne pas m'interrompre.

Donc le protocole sanitaire précédent n'était pas plus exigeant. Je vous rappelle qu'au printemps dernier, il n'était pas attendu que, dans les cantines, les enfants soient à 2 mètres les uns des autres. C'est le cas aujourd'hui.

Cela m'amène à vous parler du premier point que vous avez soulevé, la fameuse coconstruction. Oui, je suis en faveur de la coconstruction, rassurez-vous. J'aimerais bien que le ministre de l'Éducation nationale, justement, soit un peu attentif à l'association des grandes collectivités, des maires en particulier, quand il s'agit de mettre en place un protocole sanitaire. Vous savez, nous n'avons pas été prévenus de la mise en place de ce nouveau protocole, nous n'en connaissions pas le contenu. Il est arrivé, nous avons dû nous adapter. La période de vacances scolaires n'était pas tellement propice à la réunion des parents d'élèves, des enseignants, pour organiser les choses. Nous avons fait au mieux dans un souci de pouvoir offrir à l'ensemble de nos enfants un repas chaud, parce que nous avons considéré que c'était la priorité, un repas chaud en étant assis dans les espaces de restauration scolaire. D'autres collectivités ont fait des choix différents, ont opté pour un pique-nique, demanderont aux enfants de manger leur dessert en cours de récréation. Bref.

Nous, nous avons fait ce choix, car cela nous semblait être celui qui permettait de conserver ce temps de repas en commun, qui fait aussi partie de l'éducation de nos enfants. Oui, partager un repas, c'est apprendre aussi à vivre ensemble, manger la même chose, un repas chaud en étant posé, cela permet aussi d'apaiser les enfants dans le temps de la pause méridienne. Donc, oui, nous avons pris cette mesure en réfléchissant, en nous demandant en fonction de ce protocole sanitaire quelle serait la meilleure option. Nous avons opté pour celle-là. Il n'y a aucune idéologie, il y a simplement un bon sens pratique.

Je n'ai pas grand-chose à rajouter, parce que je crois que beaucoup a déjà été dit au cours du week-end. J'en profite pour remercier mon Adjointe à l'éducation, Stéphanie Léger, qui a pris beaucoup de temps pour expliquer, pour faire de la pédagogie. Elle a d'ailleurs écrit à l'ensemble des parents pour expliquer les raisons de ce choix. Je crois que, dans l'ensemble, la plupart des parents ont compris que, dans cette période de crise sanitaire, la priorité était d'assurer la sécurité sanitaire de nos enfants, tout en leur permettant d'avoir une alimentation de qualité et c'est ce que nous allons proposer. Le reste n'est que polémique politicienne que je vous laisse.

Merci, Madame de Montille.

Je vois que monsieur Collomb a levé la main. Je vous cède la parole. Je vous demande simplement d'être bref, puisque nous devons passer à l'examen de notre ordre du jour.

M. COLLOMB Gérard: Oui, Monsieur le Maire, lorsque, en mai dernier, nous avons organisé la rentrée scolaire dans des temps extrêmement contraints, il est vrai que nous avons mis en place un repas unique, mais alors personne ne nous a soupçonnés ou ne m'a soupçonné de vouloir bannir la viande de nos cantines.

Depuis de nombreuses années, ce qui guide nos choix, au niveau de la cantine scolaire, c'est de permettre aux enfants et, à travers les enfants, aux parents d'avoir des menus qui correspondent à leurs besoins, à leurs libertés, à leurs choix.

Donc, ce qui a conduit à la polémique que nous avons aujourd'hui, c'est un discours qui était double. D'un côté, vous nous disiez, c'est la nécessité du Covid qui nous a contraints à ne pas avoir de repas avec viande, et de l'autre côté, vous développez un discours en disant qu'il faut réduire drastiquement la consommation de viande.

Nous, nous avons une pensée contraire. Nous pensons que nous devons construire un rapport ville-campagne avec en particulier des accords avec les producteurs locaux, de manière à faire en sorte que nous développions de véritables filières locales. On ne peut pas avoir un discours sur les circuits courts et dire en même temps que tel ou tel secteur sera banni de nos coopérations.

Monsieur le Maire, vous pouvez très vite redresser le discours en disant, dans l'avenir, nous souhaitons construire avec les producteurs, avec les éleveurs, avec l'ensemble de la filière, une vraie politique et donc mettre une viande de bonne qualité dans nos cantines scolaires. Vous aurez ainsi réduit toute polémique.

M. LE MAIRE: Je vous remercie. Monsieur Collomb.

Je suis ravi de vous entendre sur ce sujet et je vais tout de suite vous rassurer, Monsieur Collomb, et vous inviter à peut-être écouter ou réécouter certaines des interventions que Stéphanie Léger ou moi-même avons pu donner ce week-end à certains médias, puisque nous avons effectivement dit que cette adaptation dans la restauration scolaire était temporaire et liée à la mise en place d'un protocole sanitaire comme, vous l'avez rappelé, cela avait été le cas au printemps. En parallèle, nous avons aussi expliqué effectivement que la tendance était à la réduction des produits carnés et que cela se ferait en concertation, en discussion, avec les filières agricoles, avec les filières de l'élevage. C'est d'ailleurs ce qui a déjà été commencé. Les discussions sont à l'œuvre depuis notre élection. C'est Gautier Chapuis, Conseiller délégué à l'alimentation et à la sécurité alimentaire, qui en a la responsabilité. Il a déjà rencontré un certain nombre d'acteurs de l'agriculture locale et cela se fait en coordination avec la Métropole de Lyon, qui elle-même s'est engagée pour renforcer les filières locales, investir notamment sur la protection des terres agricoles et nourricières, en limitant l'artificialisation des sols, en facilitant l'implantation d'agriculteurs et en facilitant aussi le passage à l'agriculture biologique. Donc c'est bien une politique d'ensemble.

J'espère que vous êtes maintenant et désormais rassuré, Monsieur Collomb. Vous voyez bien que nous allons faire les choses avec les acteurs, avec les parties prenantes dans l'intérêt de nos petits enfants dans la restauration scolaire.

Je vous remercie.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2021/582 - Projet de Pacte de Cohérence métropolitain - Avis du Conseil municipal

Rapporteur: M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE: Nous passons désormais à l'examen de notre ordre du jour. Afin de présenter le projet de Pacte de Cohérence métropolitain, je suspends la séance et je donne la parole à Madame Hélène Geoffroy, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon, que je salue et dont je remercie la présence à mes côtés aujourd'hui. Chère Hélène, c'est à vous pour la présentation du Pacte de Cohérence métropolitain.

Suspension de séance - La séance est suspendue à 10 heures pour la présentation du Pacte de Cohérence métropolitain par madame Hélène Geoffroy, 6e Vice-Présidente de la Métropole de Lyon à l'Égalité des Territoires.

Mme GEOFFROY Hélène: Merci, Monsieur le Maire.

Chers Conseillers municipaux, je vais donc vous présenter de façon ramassée évidemment le Pacte de Cohérence métropolitain en revenant quand même sur une partie de son élaboration, pour que chacun ait en tête la façon dont nous avons procédé en lien avec les Maires à la Métropole de Lyon. Puis, je vous présenterai évidemment les éléments sur lesquels nous serons amenés à construire cette nouvelle forme de coopération entre les villes et la Métropole.

Je vous rappelle d'abord le cadre juridique du Pacte de Cohérence métropolitain.

C'est la Conférence métropolitaine des Maires qui élabore dans les neuf mois qui suivent le renouvellement général des Conseils municipaux un projet Pacte de Cohérence métropolitain. Les Conseils ayant été renouvelés fin juin de l'année dernière, nous avions jusqu'au mois de mars. Nous sommes donc dans les temps, pour élaborer ce Pacte de Cohérence métropolitain.

Ce Pacte de Cohérence métropolitain va fixer pour la durée du mandat, donc jusqu'en 2026, la façon dont nous allons coopérer entre la Métropole et l'ensemble des communes.

Ce Pacte de Cohérence métropolitain, comme le précise le cadre juridique, est d'abord adopté par la Conférence métropolitaine des Maires. Ensuite, nous rentrons dans la phase de consultation des Conseils municipaux, c'est celle dans laquelle nous sommes, avant la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon, qui aura lieu le 15 mars prochain.

Nous rappelons ensuite la méthode de concertation. Nous avons tenu des réunions de CTM depuis le mois de septembre dernier. Toutes les CTM ont été rencontrées, donc les Conférences territoriales des Maires, et j'y reviendrai, afin de pouvoir relever leurs demandes, leurs attentes, puisque nous avions eu une première vie du Pacte de Cohérence métropolitain sous le précédent mandat et qu'un certain nombre de préconisations avaient été faites.

Ce qui est nouveau, c'est que nous avons adossé un volet financier à ce Pacte de Cohérence métropolitain. J'ai proposé la réunion de groupes de travail de Maires. Trois sessions ont eu lieu, avec un représentant par CTM, pour permettre de reparler – j'y reviendrai également – des financements adossés.

Le 29 janvier, le Pacte de Cohérence métropolitain a été adopté par la majorité simple des Maires en Conférence métropolitaine des Maires et il passe pour avis depuis le 30 janvier jusqu'au 11 mars. Nous aurons au vote du Conseil métropolitain le 15 mars l'ensemble des avis de tous les Conseils municipaux des 59 communes de la Métropole.

Si je rentre maintenant dans le Pacte lui-même, il s'agit d'un document d'une cinquantaine de pages, qui s'est construit autour de cinq parties essentielles :

- D'abord rappeler ce cadre général de relation entre la Métropole de Lyon et les communes ;
- Préciser les instances de gouvernance du territoire métropolitain, parce que nous sommes finalement dans deux légitimités qui s'expriment sur les mêmes territoires (la légitimité des élus municipaux et la légitimité des élus métropolitains);
 - Les objets sur lesquels la Métropole propose une coopération, à partir évidemment des politiques publiques métropolitaines ;
- La quatrième partie sur les Projets de Territoire, qui est une nouveauté de ce Pacte de Cohérence métropolitain, qui veut donner une capacité à chaque territoire de construire un projet qui lui soit propre, en lien bien sûr avec les orientations métropolitaines;
- Le Pacte s'achève avec l'outillage concret dont peuvent avoir besoin les territoires pour mettre en œuvre ce Pacte de Cohérence métropolitain.

Sur les instances de gouvernance du territoire métropolitain, je les rappelle – en tant qu'élus, vous les connaissez toutes –, mais simplement pour redire les organisations des unes avec les autres. Je vous rappelle qu'il existe un Conseil de la Métropole, au sein duquel siègent les conseillers métropolitains qui représentent les 14 circonscriptions du territoire, une commission permanente adossée à la Métropole. Puis, nous avons deux autres instances, qui vont relier Métropole et communes :

- La Conférence métropolitaine des Maires, qui va débattre de tous les sujets d'intérêt métropolitain ou relatifs à ce qui nous concerne entre Métropole et communes. La Métropole met à l'ordre du jour des sujets, mais les CTM peuvent également en proposer. C'est ce que nous avons finalisé avec le règlement intérieur, pour que ce soit un aller-retour permanent entre communes et Métropole. Les Conférences territoriales des Maires sont des instances de dialogue entre la Métropole et les villes. Elles peuvent saisir la Métropole de sujets qui les intéressent, comme la Métropole commence à présenter les politiques publiques qui ont des liens avec les communes, de la façon la plus précise possible. Je ne reviendrai pas sur les Conseils municipaux ;
- Le Conseil de Développement, qui est une instance de participation citoyenne, est en train d'être travaillé. Il peut être amené à travailler avec nous à différentes échelles territoriales. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je rappelle rapidement la définition du périmètre des Conférences territoriales des Maires. Nous les avons adossées pour l'essentiel sur les circonscriptions électorales, issues des dispositions après la loi qui crée la Métropole. Sauf pour Val de Saône-Ouest-Nord qui regroupait trop de communes, nous avons été sur un parti pris plus pragmatique de séparation. Historiquement, la CTM qui était celle de Lyon-Villeurbanne est

redevenue CTM de Lyon et regroupe les 6 circonscriptions électives dans une CTM.

Sur le rôle des CTM, préciser deux sujets par rapport à ce que je disais précédemment. Je répète qu'il s'agit d'un lieu de consultation. Je précise qu'elles se réunissent au moins deux fois par an. Les inter-CTM sont possibles, puisque des sujets peuvent concerner des communes situées sur des CTM différentes. Nous proposons que chaque CTM organise a minima annuellement une revue territoriale qui associe l'ensemble des conseillers métropolitains. C'est là où nous avons la rencontre précise entre les deux légitimités que j'évoquais précédemment, puisque nous avons deux élections sur des territoires communs, qui nécessitent également de la coopération entre les élus. Cette revue territoriale en est l'occasion. Le Président de la Métropole, comme c'est écrit dans le règlement intérieur, peut participer aux séances des CTM s'il le souhaite ou se faire représenter par un membre de l'exécutif de son choix.

Par rapport au Pacte de Cohérence métropolitain précédent, la nouveauté est la capacité d'être dans des échanges permanents Métropole-CTM et le fait que les CTM puissent proposer les sujets et les travailler.

Nous arrivons au contenu du Pacte de Cohérence métropolitain. Nous avons 7 axes stratégiques sur lesquels la Métropole propose que les communes travaillent plus précisément. Cela ne couvre évidemment pas toutes les compétences de la Métropole, mais nous proposons ces 7 axes, car il s'agit d'axes sur lesquels les communes sont fortement impliquées de par leurs compétences propres également. Nous avons la revitalisation des centres bourgs, les questions d'éducation, des modes actifs, la trame verte et bleue, les questions de l'alimentation, du logement, de l'accueil et de l'hébergement, du développement économique, de l'emploi et de l'insertion.

Il y a ensuite 6 domaines de coopération, qui étaient les domaines qui existaient déjà précédemment sous le précédent Pacte et qui ont été activés. Dans le précédent, il y avait 21 domaines de coopération, tous p'ont pas une vie active, ces six-là oui. Nous proposons que les communes qui en avaient déjà commencé certains puissent les poursuivre. Évidemment, il ne s'agirait pas d'arrêter des domaines de coopération qui fonctionnent.

Par principe, ces 7 axes stratégiques n'ont pas vocation à être tous repris par la CTM si elle ne le souhaite pas. Il s'agit d'une proposition. Lorsque la CTM établira son Projet de Territoire, elle choisira soit les 7 axes soit certains axes parmi les 7. Cela n'empêche pas ensuite chaque commune de travailler sur d'autres sujets dans le cadre des politiques publiques métropolitaines. Je pense notamment aux sujets de la petite enfance, qui sont de la compétence métropolitaine et sur lesquels nous pouvons travailler avec la Vice-Présidente concernée.

Un mot sur le Projet de Territoire, qui constitue la nouveauté complète de ce nouveau Pacte. Il permettra de définir les enjeux du territoire, d'identifier les axes. Il y sera adossé un volet financier. En termes de méthode et de concertation, nous proposons que le Projet de Territoire soit coconstruit entre les communes d'une même CTM. À Lyon, il sera coconstruit entre les arrondissements, puisque les arrondissements de Lyon sont membres de la CTM. Nous proposons de travailler avec la Métropole sur un calendrier sur les neuf mois à venir, afin qu'à l'automne, ce Projet soit délibéré en Conseil municipal, puis en Conseil de la Métropole fin 2021. Le calendrier est très resserré. Nous le souhaitons ainsi pour avoir le temps de le mettre en œuvre sur le mandat et que cela ne soit pas trop long.

Sur les questions d'enveloppes financières, nous avons 200 millions d'euros pour ces enveloppes financières, globalement pour l'ensemble des CTM, 118 millions d'euros sur le FIC et la PROX, 82 millions d'euros sur l'axe stratégique du Pacte. Sur le volet 1, les montants ont été calculés en fonction du nombre d'habitants pour 50 % du critère et 50 % sur la surface de voirie de chacune des communes. Le FIC est un fonds communal, c'est-à-dire que chaque commune en a la maîtrise, donc les arrondissements pour Lyon. La PROX est à l'échelle de la CTM. Pour l'année 2021, c'est une année transitoire, avec une phase d'adaptation, mais, dès 2022, la volonté est de travailler sur des sujets d'intérêt CTM, sachant que, dans les deux cas FIC et PROX, les propositions viennent du territoire et sont instruites par la Métropole. Sur les 82 millions d'euros des Projets de Territoire, ils sont attribués sur chaque CTM en fonction du nombre d'habitants, ce qui revient environ à 30 millions d'euros pour la CTM de Lyon.

Enfin, sur l'outillage, nous avons un autre chantier qui s'ouvre sur la territorialisation des services et des politiques métropolitaines et donc sur ce que nous allons mettre en œuvre dans nos MDM en termes de guichet et d'accueil des publics. C'est un chantier qui démarre et auquel les Maires seront associés. Un autre chantier démarre, celui de la dotation de solidarité communautaire (DSC). Nous organisons un nouveau groupe de travail des Maires, la première réunion est fin mars. Cela nous permettra de retravailler ces critères. Il s'agissait d'une demande très forte des Maires, à laquelle nous avons évidemment répondu. Je vous annonce également la création d'un groupe de suivi dédié du Pacte avec un à deux Maires par CTM pour 2021 et 2022, ce qui nous permet d'ajuster en cas de dysfonctionnements éventuels et de préparer la clause de revoyure fin 2023, elle-même liée à la clause de revoyure que nous avons annoncée en termes de PPI au niveau de la Métropole de Lyon. Enfin, des points annuels auront lieu en Conférences métropolitaines des Maires pour partager l'avancement du Pacte.

Voilà, Monsieur le Maire, j'ai essayé de faire au plus court tout en étant précise

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE: Merci, Madame la Vice-Présidente.

Je confirme, vous avez été extrêmement concise et complète et je vous en remercie. Cette présentation me paraissait claire. Néanmoins, je vous propose, Mesdames et Messieurs les élus, de prendre quelques questions techniques, des questions de compréhension suite à la présentation de madame la Vice-Présidente. Je vous rappelle que les débats auront lieu dans un deuxième temps, mais profitons de la présence d'Hélène Geoffroy pour éventuellement clarifier certains points. Vous pouvez utiliser bien évidemment le module qui vous permet de lever la main.

Si vous voulez prendre la parole, merci de lever la main. À cet instant, tout semble être très clair, Madame la Vice-Présidente. Vous avez été d'une clarté parfaite, semble-t-il, comme toujours bien sûr. J'en profite pour vous remercier, chère Hélène, du travail que vous avez réalisé jusqu'ici. Je tiens à m'exprimer publiquement sur le sujet, même si je crois l'avoir déjà fait. Vous avez été extrêmement à l'écoute dans toutes les sessions que nous avons pu réaliser ensemble et je vous en remercie. Je crois que les sessions de travail que nous avons eues ensemble et que je crois que vous avez eues avec les autres CTM ont toutes donné lieu au même constat : nous avons pu véritablement construire cette démarche ensemble.

Je vois la main de monsieur Képénékian levée. Monsieur Képénékian, c'est à vous.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire.

J'en profite pour remercier Hélène Geoffroy bien entendu pour cette synthèse qu'elle a présentée dans un temps record, tout en pointant la densité de ce qui est en jeu, j'y reviendrai tout à l'heure dans mon commentaire.

Je voudrais simplement poser une question. Des points qui ne sont pas explicitement actés dans cette mouture peuvent-ils évoluer, en particulier au moment de la revoyure, certains points peuvent-ils être réintroduits, Madame Geoffroy?

Mme GEOFFROY Hélène: Avez-vous des exemples précis, car cela dépend un peu de la nature des points que vous souhaiteriez réintroduire?

M. KÉPÉNÉKIAN Georges: Je vais en prendre un très simple, qui est tout le volet de santé publique. Je pense que notre Métropole a une vocation à jouer un rôle majeur. Je n'ai pas besoin de le dire, avec ce qui se passe encore, car ce n'est pas terminé. C'est un sujet structurant de notre Métropole que d'avoir un volet identifié de santé publique, pas seulement les quelques commentaires qui sont faits autour de la santé alimentaire et de quelques points que j'ai trouvés. Donc, par exemple, sur cette question.

M. LE MAIRE : Madame Geoffroy.

Mme GEOFFROY Hélène : Merci. Monsieur le Maire.

Sur la question de la santé, c'est déjà, comme vous avez pu le constater, un domaine de coopération dont les CTM peuvent se saisir. Il est déjà inscrit dans les six domaines qui existent et qui peuvent être approfondis.

Pour être plus précise dans mon explication, nous avons souhaité identifier des axes, dont je rappelle qu'ils ne couvrent pas toutes les politiques publiques de la Métropole et cela ne signifie pas qu'il n'existera pas des coopérations entre la Métropole et les communes qui le souhaitent sur d'autres sujets. Ce sur quoi nous sommes allés, ce sont des compétences communes métropole et ville, sur lesquelles il est nécessaire de préciser les questions de coopération. Sur des sujets d'aménagement, par exemple, très clairement, nous voyons bien que si nous voulons travailler sur des questions de trames vertes et bleues ou de modes actifs, il faut que nous puissions avoir précisé ce sur quoi nous sommes d'accord pour avancer. La Métropole explique donc ce qu'est sa politique sur le sujet.

Sur les questions de santé, nous sommes au croisement de compétences plus larges, y compris nationales. Un travail sera évidemment mené. D'ailleurs, c'est ce que fait le Vice-Président Pascal Blanchard sur le sujet en travaillant étroitement avec les communes et les maires. Le travail peut être fait, évidemment.

La CTM de Lyon peut décider dans son domaine de coopération sur la santé d'aller plus loin, c'est tout à fait possible, et de travailler ce sujet

de façon plus approfondie en lien avec le Vice-Président.

Il en va de même pour des sujets qui ne sont pas du tout dans les domaines de coopération ni dans les axes stratégiques. Rien n'empêche une CTM de dire : je veux travailler sur telle politique publique, je le fais en lien avec le VP concerné et c'est un travail de la CTM. C'est bien la liberté de la CTM.

Le Pacte de Cohérence, c'est un peu différent. Il s'agit de déterminer quels sont les sujets. Nous les avons justement limités. Ce qui a été reproché au précédent Pacte de Cohérence, et je l'ai vêcu aussi, était que les domaines de coopération soient si larges et si peu précis finalement qu'ils ont été relativement peu traités. En l'occurrence, nous nous assurons que ceux-là sont réellement traités, parce qu'ils nous semblent importants. Les autres le seront aussi si les CTM en décident ainsi. Il n'y a pas l'adossement financier précis du Pacte de Cohérence métropolitain sur les autres thématiques, mais la PPI classique de la Métropole ou les financements de la délégation du VP sur les sujets supplémentaires.

M. LE MAIRE: Merci, Madame la Vice-Présidente.

Y a-t-il d'autres questions de clarification? Je ne vois pas d'autres mains levées.

Madame Geoffroy, un grand merci pour votre présentation et un grand merci pour votre disponibilité ce matin.

Mme GEOFFROY Hélène: C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Maire. Sachez que je vous souhaite un beau projet de territoire pour l'ensemble de la CTM de Lyon pour qu'à la fin de l'année, nous puissions délibérer un projet dont je ne doute pas qu'il sera très ambitieux.

M. LE MAIRE: Absolument,

Merci encore, Madame la Vice-Présidente. Merci pour votre participation ce matin.

Notre séance peut maintenant reprendre son cours normal.

Fin de la suspension de séance. La séance reprend à 10 heures 20.

M. LE MAIRE: Mesdames et Messieurs,

Vous me permettez quelques mots introductifs avant d'entrer dans le débat politique autour du Pacte de Cohérence métropolitain de ce mandat. En 2015, le premier Pacte de Cohérence métropolitain a été voté. Concernant la Ville de Lyon, on peut considérer que le bilan a été satisfaisant sur les 18 sujets qui avaient été inscrits dans le contrat territorial adopté en novembre 2017.

Pour les plus notables, je citerai la création des MDMS, l'implication de la Bibliothèque de Lyon dans la politique de lecture publique ou encore la mobilisation de la Métropole et de la Ville vers les entreprises sur des problématiques d'insertion.

D'autres sujets, il est vrai, ne relevaient pas de ces logiques proactives et expérimentales, mais ont permis aux deux collectivités de rénover le dialogue et de renforcer les actions.

À l'époque, certains élus qui sont encore présents ici aujourd'hui s'étaient légitimement émus que les arrondissements, lieux de proximité, sur lesquels les décisions métropolitaines s'appliquent directement, n'aient pas été associés, à la réflexion et à l'élaboration de ce contrat. Je les comprends et si j'avais été là, je les aurais sûrement soutenus.

En effet, cela a été pour moi une priorité d'associer les Maires d'arrondissement, tous les Maires d'arrondissement, à la fois à la démarche qui aboutit aujourd'hui à la présentation du Pacte de Cohérence métropolitain de ce nouveau mandat et, bien sûr, à l'élaboration du Projet de Territoire.

Les Maires ont été associés aux Conférences métropolitaines et à la CTM, les premières ayant permis de soumettre l'avancée du projet de Pacte aux Maires de l'agglomération, la seconde devenant un rouage essentiel dans la rédaction du Projet de Territoire et du suivi des actions qui y seront inscrites.

Au travers de ces instances qui s'alimentent les unes les autres et auxquelles j'ajouterais la toute nouvelle Conférence des Maires d'arrondissement, je note que ces derniers sont désormais au cœur du processus d'élaboration des politiques publiques métropolitaines et municipales. La situation est plus que jamais idéale pour que chacun d'eux, chacune d'elles puisse assurer une information la meilleure aux habitants de leurs territoires

Certains considèrent que ce Pacte n'est pas ambitieux, qu'il ne montre pas une vision de la Métropole, que c'est le Pacte de la Métropole, mais pas celui des communes. Pourtant, c'est la première fois que le Pacte propose un adossement financier pour sa mise en œuvre. C'est la première fois que le Pacte engage chaque commune à travers des CTM à s'impliquer dans une solidarité territoriale, base d'un projet de territoire bénéficiant d'un financement notable.

C'est la première fois que, pour ce qui concerne Lyon, nous formons une CTM unique en son genre, qui associe tous les Maires d'arrondissement et qui permet de suivre ensemble les sujets de nature métropolitaine qui impactent directement la Ville.

C'est la première fois que la déclinaison de ce Pacte sur la Ville au travers d'un Projet de Territoire associera avec beaucoup de bienveillance les élus de toutes tendances confondues.

C'est bien un choix du Président de la Métropole et du Maire de Lyon que d'inaugurer une nouvelle façon de faire de la politique, de construire un territoire, de s'engager pour une transition écologique et sociale en associant le plus grand nombre.

Le Pacte ne creuse pas un fossé démocratique comme j'ai pu l'entendre. Au contraire, je ne reviens pas sur la participation des Maires d'arrondissement, mais je voudrais rappeler que grâce à ce Pacte les arrondissements ont vu leur capacité d'initiative sur les projets de proximité doubler et l'enveloppe globale sur ces actions augmenter et atteindre désormais 6,2 millions d'euros par an.

D'aucuns considéreraient, lors du précédent mandat, que le Pacte ne méritait pas un engagement financier de la CTL, puisque la PPI avait été distribuée auparavant lors de discussions politiques de Bureau.

Désormais, certes, il y a une PPI métropolitaine et chaque commune est appelée à discuter avec la Métropole, mais cela se passe au grand jour. Qui plus est, 200 millions d'euros sont dédiés à des Projets de Territoire que les CTM et les communes sont appelées à construire.

Vous me permettez de voir dans ces projets élaborés en commun encore un germe de démocratie, puisque non seulement les communes de bords politiques différents doivent s'associer, mais en plus les conseillers métropolitains élus au suffrage universel direct pourront être associés au suivi des actions qui auront été inscrites au Projet de Territoire.

Le Pacte qui est présenté aujourd'hui est un cadre, oui, un cadre. Donc, oui, l'un ou l'autre pourra considérer que 13 champs de compétence que nous propose la Métropole sont insuffisants ou même insatisfaisants. Mais, pour ma part, j'y vois surtout une opportunité pour Lyon, pas seulement parce que des ressources nous sont attribuées, mais parce que cela nous engage sur des priorités que nous aurons choisies avec un objectif, celui de la transition écologique.

S'il faut aller au-delà des propositions du Pacte, alors nous travaillerons avec la Métropole pour avancer sur de nouveaux sujets. S'il faut engager la clause de revoyure en 2023, alors nous l'engagerons.

L'ambition est là pour la Ville, mon ambition est là et c'est celle que je veux partager avec vous tous et à vous toutes.

Je vous remercie.

Le Conseil municipal a donc été saisi afin d'émettre un avis sur le projet de Pacte de Cohérence métropolitain adopté par la Conférence métropolitaine dans sa séance du 29 janvier 2021, assorti le cas échéant de propositions. Les délibérations doivent donc faire apparaître le sens de l'avis du Conseil municipal sur le projet de Pacte dans sa version adoptée par la Conférence métropolitaine de janvier dernier, puis la liste des propositions d'évolutions rédactionnelles éventuelles adoptées par le Conseil municipal. Plusieurs propositions d'évolutions rédactionnelles ont été déposées par le biais d'amendements, nous les étudierons dans un deuxième temps.

Dans un premier temps, la Conférence des Présidents a retenu les temps de parole suivants. Tout d'abord, Monsieur Képénékian, je vous cède la parole pour le groupe Progressistes et Républicains pour 10 minutes. Monsieur Képénékian, c'est à vous.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire

Chers collègues

Je vais donc faire le premier commentaire, c'est la règle.

Le Pacte de Cohérence métropolitain fixe, on l'a rappelé, le cadre des relations entre la Métropole de Lyon et chacune des 59 communes qui la composent, et ce, pour la durée du mandat. Il fixe d'ailleurs pour cette durée toujours la stratégie de délégation de compétences de la Métropole aux communes, mais aussi des communes à la Métropole. Dans le PPT qu'a présenté Hélène Geoffroy précédemment, nous avions plus le sentiment – je suis taquin d'emblée – d'une verticalité de la Métropole vers les communes, mais j'ai bien compris que ce n'est pas l'esprit que vous voulez faire régler, Monsieur le Maire.

C'est un document important, la colonne vertébrale du fonctionnement de notre Métropole de la loi MAPTAM, un document qui nécessitera beaucoup d'implication de notre part pour qu'il soit équilibré et profitable pas seulement à la commune, mais bien à l'ensemble de la Métropole, bien entendu.

C'est peut-être d'une certaine manière, vous l'avez évoqué, l'an 1 de la Métropole selon la loi MAPTAM, puisque ce Pacte-là est celui issu d'élections au suffrage universel, d'un nouveau fonctionnement, que, là encore, Hélène Geoffroy a rappelé, le Conseil de la Métropole, la Commission permanente, je ne vais pas tout détailler, mais nous voyons bien qu'il y a là une structure d'ailleurs que je mets au défi tous nos concitoyens de comprendre dans des délais rapides. On voulait rapprocher la Métropole de la population, je ne sais pas comment elle va comprendre tous les rouages, mais c'est un autre suiet.

Ce document a vocation à être un contrat réciproquement engagé entre les différentes parties prenantes qui auront pris le temps d'échanger sur ses modalités. Il ne s'agit donc normalement pas d'un document descendant, je le disais, en direction des communes, mais la méthode est importante. Or, permettez-moi, Monsieur le Maire, la convocation de ce Conseil extraordinaire sans qu'un réel travail préalable ait pu avoir lieu au sein de la Mairie de Lyon, nous a un peu inquiétés. C'est avec une impression de précipitation que nous devons nous prononcer sur un document pourtant primordial pour l'avenir de notre Ville, une précipitation qui peut être dommageable pour la bonne préparation et la bonne compréhension des choses, j'insiste.

Cette volonté que vous affichez bien entendu de coconstruction, vous l'avez redit tout à l'heure, l'horizontalité de la participation, nécessite une exigence dans la méthode et dans la méthode au quotidien.

Les instances, en particulier celle de la Conférence métropolitaine des Maires du 29 janvier dernier, qui n'est pas la moindre des instances, j'ai pu constater que moins de la moitié des Maires de la Métropole, soit seulement 26, ont voté pour ce Pacte, tandis qu'ils étaient 16 à voter contre et 14 à s'abstenir. Pour mémoire, en décembre 2015, le précédent Pacte avait été lui approuvé par 47 Mairies. Pensez-vous donc que, dans le travail que nous avons à mener, je parle de Lyon, mais de la Métropole, Lyon étant un élément important de la Métropole, comment pouvons-nous garantir? C'est bien qu'il y a un petit problème quelque part.

Je ne reviens pas sur ce Pacte que vous avez repris dans l'esprit du Pacte précédent. Certes, vous avez – là aussi en étant un peu taquin – juste mis un peu plus de vert dans les couleurs que de rouge précédemment, mais cela fait partie de la bonne communication. Je note qu'un des points importants, vous l'avez dit, Hélène Geoffroy l'a dit aussi, est le volet financier. C'est une nouveauté. Ces 200 millions sont une avancée qui me paraît montrer la volonté et je veux insister sur ce point positif.

Quant aux 7 nouveaux axes thématiques qui correspondent aux priorités politiques de la majorité, auxquels nous adhérons majoritairement bien entendu, et je parle bien sûr des idées, je reviens sur ma question de tout à l'heure. Je regrette l'absence d'un volet sur la sécurité identifié par exemple, parce que c'est un sujet qui n'est pas seulement le sujet des communes et qu'il va bien falloir avoir une pensée à l'échelle de la Métropole. Celle de l'accompagnement des étudiants, nous sommes la deuxième métropole universitaire de France et je pense que cela mérite d'identifier ce volet en tant que tel. Et, je le redis, sur une vision de santé publique, qui n'est pas seulement la somme et la juxtaposition, c'est quelque chose que nous devons élaborer et nous savons que Lyon peut jouer un rôle important dans ce travail.

Pas non plus de vraie avancée de coopération, de mutualisation de services ni de décentralisation ni de transfert de compétences, je n'ai pas vu cela, alors que ce sont des sujets sur lesquels nous avions largement eu le temps de débattre.

Cette question se pose de trouver la meilleure subsidiarité à expérimenter de nouvelles politiques publiques plus adaptées aux territoires. C'est cela qui est en jeu aujourd'hui pour nous tous.

Sans vouloir insister, au niveau de Lyon, nous avons pu constater que beaucoup d'élus ont été laissés de côté et je ne suis pas sûr que, dans les Conseils d'arrondissement, il y ait eu ce débat largement établi entre les arrondissements et la commune de Lyon. Je pense que nous avons besoin de travailler cela, cette précipitation peut-être à participer à cela. C'est tout un apprentissage qu'il faut faire. J'ajouterai que si les arrondissements doivent jouer un rôle, il n'en demeure pas moins que la Ville de Lyon, et c'était un débat précédent, qui a un rôle de ville centre, a nécessairement une place particulière dans la Métropole, comme d'ailleurs la Ville de Villeurbanne que nous avions précédemment associée dans une CTM de Lyon-Villeurbanne. Je trouve logique de les séparer, mais ces deux villes vont jouer un rôle particulier.

Je voudrais terminer sur ce point de la place des arrondissements. Doit-on déduire que les relations directes entre la Métropole et les arrondissements qui siègent maintenant à la Conférence des Maires seront établies? Ou que malgré la présence des Maires d'arrondissement en CTM, c'est bien la Mairie centrale qui reste l'interlocutrice de la Métropole? Ce point n'est pas anecdotique. Il pose la question de la place de notre Ville au sein de la Métropole et de sa gouvernance, entre le renforcement de l'échelon de proximité qu'est l'arrondissement et le maintien de l'unité de notre Ville.

Monsieur le Maire, au sein de votre majorité siègent des élus qui demandaient lors du mandat précédent que les arrondissements soient des interlocuteurs de plein droit de la Métropole à l'instar de n'importe quelle commune de l'agglomération et souhaitaient ainsi remettre en cause la prédominance, voire la pertinence, de la Ville de Lyon. Si nous sommes 59 communes plus 9 arrondissements, cela change un peu le paysage. J'aimerais que vous me répondiez sur ce point.

Enfin, nous souhaitons savoir quelle sera la place des Mairies d'arrondissement dans l'élaboration du Projet de Territoire lyonnais, quelle sera également la place des élus municipaux et d'arrondissement, de quelle manière le travail sera mené. Autant de questions vis-à-vis desquelles nous n'avons pas de réponses et que vous nous demandez de voter malgré tout.

En conclusion, vous l'aurez compris, sur le fond, nous adhérons à ce document, même si nous regrettons quelques oublis, mais work in progress, vous avez mis une clause de revoyure. Il reprend en effet assez largement le travail que nous avons fait lors du mandat précédent et représente donc une certaine continuité. Cependant, il reste trop d'interrogations et de défauts de participation dans la méthode pour son élaboration comme pour sa mise en œuvre pour pouvoir le soutenir pleinement. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, notre groupe s'abstiendra.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Képénékian.

Je donne la parole à Monsieur Cucherat pour le groupe Pour Lyon pour 10 minutes. C'est à vous.

M. CUCHERAT Yann: Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus.

Nous sommes réunis aujourd'hui de manière exceptionnelle puisque ce Conseil municipal n'avait initialement pas été programmé. Nous ne pouvons que nous en satisfaire, puisque le Pacte de Cohérence métropolitain sur lequel il nous est demandé de nous prononcer concerne directement les Lyonnais.

Pourtant, encore une fois, nous devons nous positionner sur un dossier important, alors que nous n'avons qu'une perception très parcellaire de ce qui attend la Métropole et la Ville de Lyon. Vous m'excuserez, Monsieur le Maire, de ne pas avoir la même lecture que vous.

Comment émettre un avis sur le Pacte qui nous est proposé, sans avoir au préalable une connaissance précise de ce qui sera réalisé lors du mandat, notamment à travers la Programmation pluriannuelle des investissements de la Métropole?

Aujourd'hui, seules des grandes lignes généralistes ont été esquissées, mais en aucun cas cela ne nous permet d'appréhender la cohérence globale attendue des projets.

Rappelons qu'un tiers de la précédente PPI métropolitaine était destiné aux projets territorialisés et que la majorité de l'époque avait tenu à la présenter préalablement à l'adoption du Pacte de Cohérence métropolitain. Ceci permettait aux maires, aux conseillers métropolitains et municipaux d'avoir une vision précise de ce qui allait se réaliser sur leurs communes et donc de se positionner en connaissance de cause.

C'est dans cet esprit par exemple que les réaménagements de la rue Victor Hugo dans le 2e avaient été annoncés au préalable de l'adoption du Pacte. Ce fut le cas également pour la Forêt d'Asie au Parc de la Tête d'Or et je pourrais multiplier les exemples.

Le manque de vision notoire de la Métropole sur les perspectives et l'avenir de son territoire est inquiétant. Dans sa conception originelle, Gérard Collomb et sa majorité avaient imaginé cette Métropole pour créer un échelon permettant de répondre aux enjeux des bassins de vie qui la composent. Il s'agissait de trouver une cohérence globale à des problématiques locales dans un principe de subsidiarité, la Métropole devant être à l'écoute de chaque commune, de chaque arrondissement.

Le plus dérangeant aujourd'hui est de constater que nous apprenons bien plus sur les projets à venir dans l'interview donnée par Bruno Bernard à La Tribune que ce qui est exposé dans ce Pacte. Nous comprenons par-là que la Métropole souhaite être maître sur certaines thématiques et qu'elle construira sans les responsables des territoires. C'est pour nous inquiétant.

Pour répondre aux problématiques sociales et aux inégalités qui s'accentuent au sein de la population, la Métropole doit pouvoir s'appuyer sur son fort potentiel d'innovation, notamment dans des domaines tels que la recherche, les nouvelles technologies, les avancées environnementales ou encore en matière de dynamique économique. Et pour ce faire, il est nécessaire d'avoir une stratégie globale qui s'appuie sur les bassins de proximité.

C'est bien cette volonté d'articulation efficace entre les difficultés échelons qui a suscité la création des Conférences territoriales des Maires. Aujourd'hui, vous vantez l'intégration des Maires d'arrondissement dans ces Conférences territoriales, mais cette apparence ne doit pas masquer que les évolutions que vous proposez ne sont que de facade.

D'un côté, une Métropole qui étend ses pouvoirs en empiétant sur les prérogatives des communes – j'y reviendrai – et de l'autre côté, un Maire de Lyon qui siégera au même titre que chaque Maire d'arrondissement à la CTM. C'est tout simplement par les deux extrémités que le rôle du Maire de Lyon est dévalué.

Si, à cela, on ajoute votre désintérêt à toute nouvelle implantation économique au cœur de ville, puisque vous préférez les voir s'installer en dehors de Lyon, c'est tout simplement la place de la ville centre que vous remettez en question.

Dans ce Pacte qui nous est proposé, nous ne distinguons plus le rôle d'accompagnateur et de fédérateur de la Métropole. Nous percevons plus l'articulation des compétences entre Métropole et communes. Il n'est plus question de mutualisation de services. Cette volonté initiale de favoriser les interactions positives entre chaque collectivité, sans amputer, mais au contraire en les renforçant, leurs compétences propres ont tout simplement disparu au bénéfice d'une Métropole toute-puissante imposant ses injonctions. C'est ainsi que, sur les 7 axes stratégiques sur lesquels nous devons nous prononcer, nous constatons que la Métropole s'éloigne de ses prérogatives premières en s'immisçant dans tous les champs d'action et tout particulièrement, et c'est ce qui est inquiétant, dans les compétences particulières des communes.

Alors, si vous me le permettez, je vais revenir sur quelques points non exhaustifs des 7 axes stratégiques qui ont fait réagir notre groupe.

Axe numéro 1, revitalisation des centres bourgs. Nous sommes évidemment d'accord avec cet axe. Nous avons été en revanche surpris de voir apparaître la création d'espaces numériques dans toutes les communes. C'est évidemment une très bonne chose qu'il faut encourager, mais une telle mesure nous a étonnés de la part d'une majorité fermement opposée à la 5G et aux progrès du numérique.

Axe numéro 2, éducation. Sur ce point, nous avons été gênés de voir que la Métropole souhaitait s'immiscer dans l'organisation des temps méridiens des écoles primaires. C'est une compétence propre aux communes qu'il faut préserver. Nous sommes très favorables pour intensifier et renforcer les passerelles entre primaire et collège, cela est extrêmement important, mais intervenir sur les temps méridiens n'est pas du tout approprié, comme ne l'est absolument pas le libellé de ce chapitre, puisque la Métropole souhaite se positionner, je cite, « en coordonnateur des politiques éducatives ». Ici, le danger est de voir la commune insensiblement relayée au rang de simple exécutante et vu l'actualité sur les menus sans viande dans nos écoles, je comprends désormais mieux l'objectif recherché à travers cette position hégémonique.

Axe numéro 3, modes actifs. Dans ce chapitre, pour traiter de la mobilité, sujet essentiel, il n'est évoqué que la marche et le vélo. Il n'est pas fait état des transports en commun, des parcs relais ou encore des nouvelles mobilités électriques. Est-ce un tabou de parler de l'électricité, de la nécessité d'équiper nos villes de bornes électriques ou est-ce le rapport que vous entretenez avec l'énergie nucléaire qui vous l'interdit? Qu'en est-il également de l'hydrogène qui devrait être pour Lyon un axe stratégique d'innovation pour répondre aux enjeux de décarbonisation?

Axe numéro 4, trames vertes et bleues. Quoi que vous en disiez, vous avez sur ce thème un héritage de qualité sur lequel vous appuyer. Ce qui nous dérange profondément dans ce chapitre, et nous proposerons un amendement sur le sujet, est que c'est le seul endroit où est évoqué dans le Pacte le sujet essentiel de la sécurité. Or le risque évident d'attentat que vous évoquez n'est pas limité aux seuls parcs, nous gardons tous en mémoire l'attentat rue Victor Hugo. Ne vous semble-t-il pas indispensable que, dans ce Pacte, un axe entier soit consacré à la sécurité et permette par exemple une coopération optimale en matière de vidéoprotection? On connaît l'aversion que peut avoir une partie de la gauche pour les questions de sécurité. Doit-on voir ici l'influence d'une partie de vos alliés politiques du 2e tour?

Axe 6, logement, accueil, hébergement, digne, abordable et de qualité. Sur cette thématique, votre communication depuis le début du mandat souligne à nouveau votre volonté de multiplier massivement la création de logements sociaux. Nous sommes inquiets de voir se reproduire les erreurs du passé avec des quartiers qui viendraient à se paupériser et à se ghettoïser. Nous attirons votre vigilance sur la nécessité de favoriser l'émergence d'une vraie mixité sociale, indispensable au développement équilibré de nos territoires. Je ne suis pas certain que vous en ayez pris la mesure.

Axe 7, développement économique responsable, emploi et insertion. Dans ce chapitre, à aucun moment il n'est fait référence au renforcement de l'attractivité de notre Métropole. Il n'est question que de l'insertion sociale, mais si vous voulez favoriser l'insertion sociale, encore faut-il qu'il y ait de l'emploi. Pour cela, il faut favoriser l'émergence de nouvelles entreprises, il faut attirer des sociétés innovantes et prospères, il faut inciter des grands groupes à investir et désormais à rester à Lyon, afin qu'ils participent au développement du territoire, qu'ils contribuent à la recherche et remplissent les carnets de commandes des petites et moyennes entreprises et des artisans. Il est inimaginable et même contre nature que la Métropole délaisse son territoire et ses communes sur ce sujet. Et que dire des crédits prévus pour l'insertion des personnes bénéficiaires du RSA? Alors que le contexte est extrêmement difficile, vous n'avez aucune mesure sur ce sujet.

Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, cette intervention de notre groupe, qui rejoint celle réalisée lors des Conseils d'arrondissement, dénonce le manque de vision de la Métropole et l'hégémonie qu'elle souhaite incarner sur les autres communs.

Ce Pacte de Cohérence métropolitain ne peut nous satisfaire, parce qu'il n'est pas à la hauteur des enjeux de notre agglomération. Il met un coup d'arrêt à la dynamique de notre territoire qui, jusque-là, avait permis à Lyon de se développer, de rayonner, de s'embellir et de répondre au mieux aux besoins de ses habitants. Il perd entre autres sa fibre initiale, qui avait vocation à améliorer la coopération entre les différentes collectivités

En tant que Maire de la ville centre, vous ne pouvez laisser la Métropole agir de la sorte. Malgré la couleur politique qui vous lie à Bruno Bernard, votre responsabilité est grande et vous devez avant tout intérêt partisan préserver prioritairement les intérêts des Lyonnais.

C'est cet esprit de responsabilité qui guide notre choix de groupe de ne pas voter en l'état favorablement ce projet de Pacte, mais nous entendons toutefois être force de propositions constructives pour les intérêts de notre Ville. Comme l'a proposé madame Hénocque en Commission, nous participerons avec assiduité au groupe de travail qui devra défini notre Projet de Territoire. Dans cette optique, nous vous proposons dès aujourd'hui cinq premiers amendements qui, j'espère, retiendront votre attention.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Cucherat.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 15 minutes.

M. BLANC Étienne : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Pour nous présenter le Pacte de Cohérence métropolitain, vous l'avez paré de trois vertus.

Une première vertu, une vertu financière, il va constituer une véritable manne pour la Ville de Lyon et vous permettre de porter vos projets.

Une vertu administrative, il a été élaboré dans un temps record, ce qui traduit la détermination politique de ses auteurs.

Une vertu d'efficacité sans précédent au service de la Ville de Lyon.

Comme d'habitude, nous avons vu dans cette présentation très enthousiaste une nouvelle fois l'enthousiasme un peu juvénile d'une nouvelle majorité qui porte l'espoir d'un monde nouveau. L'histoire, je le rappelle, nous apprend que cet enthousiasme n'est jamais durable.

Parce que, la réalité de ce Pacte, c'est quoi? C'est d'abord une insuffisance des financements qui seront attribués à la Ville de Lyon au regard des enjeux considérables de la transition énergétique, des enjeux du changement climatique et les modifications profondes que les Lyonnais attendent notamment sur le verdissement de la Ville.

En Commission, madame la Première Adjointe l'a bien reconnu. Oui, elle a reconnu la faiblesse de la Programmation pluriannuelle d'investissements de la Métropole, puisque rien en l'état n'est fléché sur les communes. Si, peut-être, quelques financements sont connus aujourd'hui pour les communes. C'est une enveloppe de grosso modo 200 millions d'euros sur six ans pour les 59 communes de la Métropole, 118 millions pour les crédits FIC et PROX et 82 millions pour le financement de projets opérationnels qui vont s'inscrire dans 7 axes stratégiques du Pacte. 200 millions au total, cela veut dire 60 millions en six ans pour la Ville de Lyon, 30 millions pour les crédits FIC et PROX, essentiellement des aménagements de voirie dans la proximité, et 30 millions d'euros pour les projets que l'on va définir dans le futur.

Grosso modo, ce sera, avec ces 60 millions, 10 millions par an qui vont être affectés à la Ville de Lyon. Je rappelle votre engagement de réaliser 1,250 milliard d'investissements, d'inscrire au budget 1,250 milliard d'investissements. Il faut donc mettre en rapport le montant de ces crédits avec vos ambitions. Cela signifie que cela reste extrêmement marginal et que ce Pacte aura une incidence minime sur les finances de la Ville et partant sur les investissements que vous entendez réaliser pour transformer la Ville de Lyon.

Deuxièmement, vous avez paré ce Pacte d'une vertu administrative, selon laquelle la Métropole aurait été capable de le réaliser en quelques mois, alors que, sous la mandature précédente, il en aura fallu 11 à compter de la création de la Métropole. Mais, souvenez-vous, quand vous comparez ces délais, vous ne tenez pas compte du fait du vote de la loi MAPTAM qui attribuait les compétences à la Métropole. Si vous prenez la prolongation du texte et si vous mettez en face la date à laquelle ce Pacte a été adopté, vous êtes exactement dans les mêmes délais que ceux qui, aujourd'hui, ont été utilisés par la Métropole. Non, il n'y a pas de vertu administrative particulière. Quand vous regardez la PPI, celle de la Métropole, a été adoptée dans le même délai sous les deux mandats, avec une légère différence, comme je le disais précédemment, puisqu'aucun fléchage sur les communes n'a été réalisé cette fois-ci.

Bâtir une PPI, faire une PPI, sans dire précisément à quoi on va affecter les montants des sommes et des investissements, c'est assez facile, puisque vous raisonnez par masse et non pas par projet. Il n'y a pas d'exploit administratif.

Et puis vous avez affirmé que ce Pacte, cela allait être un changement profond pour la Ville de Lyon, mais il contient des faiblesses qui sont des faiblesses abyssales et des faiblesses qui vont péjorer gravement les ambitions que vous affichez vous-même pour la Ville de Lyon.

Vous voulez que la Ville de Lyon soit prise en compte avec ses spécificités et ses particularités qui sont issues de son statut de deuxième ville de France, mais, dans ce Pacte, la Ville de Lyon n'est pas traitée différemment que les autres communes métropolitaines. Faut-il insister, par exemple, sur la trame verte et bleue? On ne voit pas comment, sur la Ville de Lyon, elle pourra être mise en œuvre, alors même que c'est une exigence extrêmement importante des Lyonnais qui nous demandent plus de verdure, plus de nature, plus d'eau, plus d'espaces rafraîchissants. Sur ce sujet-là, le Pacte est absolument muet sur les spécificités de la Ville de Lyon que l'on ne peut pas traiter de la même manière que des communes périphériques qui ont des espaces naturels beaucoup plus importants.

On parle de la revitalisation des centres bourgs, mais quid de la déclinaison de cette revitalisation sur les arrondissements? On ne traite pas les bourgs de la Métropole comme on traite les arrondissements de la Ville de Lyon. Là, on est dans le flou le plus complet.

Vous avez voulu aussi plus de démocratie, vous avez voulu plus de concertation, vous avez voulu plus d'échanges, et, pour ce faire, vous souhaitez – nous partageons votre point de vue – donner plus de compétences et réhabiliter les arrondissements et leurs Maires. Mais regardez bien ce texte, les arrondissements, ils sont cités dans les instances de gouvernance dans le Pacte. C'est, il faut l'avouer, plus pour se donner bonne conscience qu'autre chose. La Métropole de Lyon se comporte de manière impériale vis-à-vis de la Ville en méconnaissant ses particularités, la spécificité de la loi PLM et l'existence même des arrondissements qu'elle ignore absolument.

D'ailleurs, votre 12e Adjoint, monsieur Bertrand Maes, et je partage pleinement son analyse, l'a confirmé lors du Conseil du 3e arrondissement de la Ville de Lyon. Il a indiqué qu'il n'avait pas été associé à l'élaboration du Pacte, alors même qu'il est en charge de l'Administration générale et qu'il est en charge des relations avec les arrondissements. Ne pas être associé, c'est bien la démonstration que les arrondissements passent par pertes et profits.

Concernant la concertation, quand la Métropole explique avoir réuni chaque CTM pour élaborer ce Pacte, je ne veux pas, puisqu'elle est absente, croiser le fer avec madame Geoffroy sur le sujet, mais ce que nous disent celles et ceux qui ont participé à ces instances, c'est que c'était de l'information, pas de la coconstruction, pas une élaboration commune. Alors, oui, la marginalisation des arrondissements, la Métropole n'est d'ailleurs pas la seule à la mettre en œuvre. Elle est rejointe en cela par vos pratiques pour la Ville de Lyon. Vous ne cessez de nous dire vouloir associer les arrondissements, mais la réalité, elle est autre. Lors de notre dernier Conseil, je vous avais interpellé sur l'exclusion dont vous aviez fait preuve à propos du Conseil de Transition écologique, qui avait été mis en place par votre 2e Adjoint. Vous avez tenu deux réunions sans les Maires des 2e et 6e arrondissements et ce n'est qu'à la troisième réunion que vous avez accepté de les associer à cette instance, en les convoquant trois jours avant, ce qui est quand même un peu cavalier.

Un autre exemple, c'est l'annonce qui a été faite par monsieur Lungenstrass, à l'occasion du Conseil municipal du 2e arrondissement, sur la mise en œuvre des crédits PROX et sur la gestion de ces crédits. C'est lui qui va les mettre en œuvre. Utilisera-t-il les mêmes méthodes que celles qu'il utilise pour mettre en place des pistes cyclables sans aucune concertation avec le Maire du 2e arrondissement? Vous avouerez qu'il y a là une véritable interrogation.

Et si vous vouliez que les arrondissements soient bien pris en compte, il fallait inscrire dans le texte le principe de subsidiarité. Il était dans le précédent texte, il a été ôté dans celui-ci. Le principe de subsidiarité, c'est le principe absolu qui nous permet de contrôler que les arrondissements sont bien pris en compte. D'ailleurs, je vous rappelle que, sous la précédente mandature, il y avait eu une intervention frappée au coin du bon sens, je cite : « Réussir la Métropole, c'est créer le socle indispensable d'un sentiment d'appartenance des communes à la Métropole sans pour autant que ce sentiment ne repose sur un lien de subordination. » Je cite madame Perrin-Gilbert dans le texte.

Nous disions il y a quelques mois, Lyon est un poids pour la planète, faut-il comprendre aujourd'hui que la Ville de Lyon est un poids pour la Métropole?

Autre exemple de faiblesse, sous le titre « Éducation », la Métropole affiche l'ambition de mieux articuler les écoles et les collèges, de renforcer les politiques éducatives, de permettre dans une continuité de parcours de l'enfant de renforcer son développement. Nous partageons, mais, enfin, comment peut-on mettre en place une politique de cette nature sans inclure le lycée ? Bien sûr que ce n'est pas une compétence de la Métropole, mais, dans le parcours, il faut bien penser au terme du collège, à la transition vers le lycée. Pourquoi ne pas vous associer à la Région? Il y a là un sectarisme vis-à-vis des instances régionales, qui est un sectarisme mal venu. Je rappelle que la Région construit un nouveau lycée à Gerland. Je rappelle qu'elle construit un nouveau lycée à Meyzieu. Je rappelle qu'elle a réhabilité 21 lycées sur le périmètre métropolitain. Pour le moins, dans la continuité, il fallait au moins mentionner la Région, c'est une faiblesse coupable.

Enfin, le Pacte ambitionne d'améliorer la nourriture des Lyonnais. Il y a là un véritable sujet. Un premier sujet, c'est le coût de cette nourriture de produits bio produits dans la proximité, des écarts de prix de l'ordre de 50 à 75 %. C'est un véritable sujet, sur lequel il va bien falloir parler financement, une question qui n'est pas du tout abordée. Au même titre qu'il faut aborder la question de l'espace. Pour 1,5 million d'habitants de la Métropole, il faut grosso modo pour être sûr de pouvoir les alimenter dans la proximité 350 000 hectares. Quelle stratégie vis-à-vis des espaces de proximité de la Métropole qui sont des espaces agricoles? Une fois de plus, c'est une pétition de principe. Oui, on va utiliser des produits bio, où seront-ils produits, comment seront-ils transportés, c'est un silence absolu, alors que c'est un sujet absolument essentiel.

Et puis ce Pacte expose des poncifs dans le domaine de l'accessibilité. Rien sur l'accessibilité pour les handicapés en centre-ville. Rien sur l'accessibilité pour ces produits bio qui vont venir de la périphérie. Comment vont-ils accéder en centre-ville? C'est un sujet dont il faut bien parler, car l'articulation Ville et Métropole, elle est absolument indispensable si l'on veut que ces projets aboutissent.

Alors, on pourrait aussi parler de l'urbanisme ou du non-choix en matière d'urbanisme. Densification, vous nous communiquez ces temps. Il y a un peu de schizophrénie. On ne veut pas densifier, mais on ne veut pas non plus imperméabiliser les sols sur les communes voisines. Quels choix? Et, pour le moins, la Ville est interrogée sur ce sujet-là au premier chef. On aurait aimé des explications précises sur le sujet.

Enfin, le Pacte est muet sur la sécurité. Georges Képénékian vient de le dire. Sur la sécurité sanitaire, l'articulation entre les politiques métropolitaines et municipales sur ces questions de sécurité, notamment dans le domaine des transports, était indispensable. Pour des raisons idéologiques, c'est un silence absolu sur ce sujet-là.

Ce Pacte est vide sur un certain nombre de sujets essentiels qui concernent la Ville de Lyon. Il est vide notamment sur un sujet déterminant, c'est l'articulation sur les politiques culturelles entre la Métropole et la Ville de Lyon, sur des grands équipements qui n'ont pas vocation à être purement municipaux. Parlons de l'Opéra. Parlons du Théâtre des Célestins. Parlons de l'Auditorium. Parlons du Parc de la Tête d'Or. Voilà un

véritable sujet sur lequel l'articulation Ville et Métropole est attendue. Silence absolu sur cette question-là. Je vous le concède, Monsieur le Maire, c'est évidemment un sujet politique majeur, mais c'est un sujet sur lequel on aurait bien aimé connaître les intentions de la Métropole.

Alors, vous l'avez compris, pour nous, ce Pacte est une illusion. On a l'impression qu'il n'a pas été fait par des politiques, mais qu'il a été fait par des astronomes tant il présente une sorte de trou noir dans le vide sidéral pour la Ville de Lyon. En fait, c'est un document un peu banal. Il n'a pas de colonne vertébrale, il n'a pas de force. C'est une sorte d'alignement de principes, qui relèvent un peu de concepts affadis et sans aspects saillants. C'est une bonne occasion manquée pour un début de mandature.

Mais j'y vois aussi pour vous, Monsieur le Maire, Maire de Lyon, un affaiblissement politique en ne prenant pas en compte les intérêts de la Ville de Lyon, en ne mettant pas Lyon au cœur de toute une série de sujets absolument essentiels pour l'avenir des 500 000 Lyonnais. Je crois que c'est un affaiblissement de notre Conseil municipal et de son maire.

Je voulais simplement vous dire que, pour remettre l'église au milieu du village, nous serons là, quand vous nous solliciterez, nous vous apporterons notre concours, qu'en ce qui concerne le vote, vous l'avez compris, il y a un certain nombre d'amendements que nous allons présenter, c'est en fonction de la prise en considération de ces amendements que nous prendrons une position définitive que je donnerai dans une explication de vote.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE: Merci, Monsieur Blanc.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, c'est à vous pour 7 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : La Métropole de Lyon constitue désormais une collectivité territoriale aux compétences élargies et qui cherche, au travers de son large panel de compétences, à gérer son développement de manière équilibrée sur son périmètre comme au sein de son aire d'influence.

La Métropole doit également répondre à l'ensemble des défis sociaux et environnementaux qui s'imposent à nos sociétés et à nos territoires. Ces défis de cohésion sociale, d'équité spatiale, de transition énergétique, du climat ou de la qualité de l'air, doivent être relevés.

À l'échelle de la Métropole comme de la Ville, les politiques publiques et les choix politiques en matière d'aménagement du territoire ou de politique sociale déjà à l'œuvre contribuent à apporter des réponses à ces nouveaux défis.

En tant qu'élus, nous recherchons en permanence pour le développement de nos politiques publiques le difficile équilibre entre des collaborations vertueuses avec les autres territoires et la capacité à réaliser et mettre en œuvre nos propres orientations.

Pour cela, la Métropole a poursuivi son désir de coopération avec les 59 communes qui la composent dans une approche volontariste autour de l'élaboration du Pacte de Cohérence métropolitain pour le mandat qui vient.

Ce Pacte est l'un des marqueurs institutionnels de l'évolution qu'ont connue nos collectivités depuis la loi MAPTAM. Il permet de définir des modalités de travail et de coopération entre les communes du territoire et la Métropole, respectueuses des compétences et de la légitimité de chacun. Il est temps en effet de proposer une Métropole fédérant les communes et les habitants autour d'un pacte républicain, en faisant converger les exigences de justice sociale et territoriale, de démocratie inclusive et de coconstruction démocratique, d'accélération de la transition écologique et d'un développement juste et décarboné refondé sur les biens communs.

Porté par Hélène Geoffroy, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon chargée de l'Égalité des Territoires, le contenu du Pacte 2021-2026 reflète ainsi les changements de ce nouveau mode de scrutin, en s'articulant autour de la relation Métropole, Conférences territoriales des Maires et communes.

Outre les 7 axes stratégiques constituant le cœur du Pacte de Cohérence métropolitain, pour lesquels la coopération avec les communes est indispensable, l'évolution notable réside dans la définition des Conférences territoriales des Maires à l'échelle des circonscriptions électorales.

En effet, Lyon, et cela n'aura échappé à personne, devient une Conférence territoriale à part entière, renforcée par la présence des Maires d'arrondissement. Le fait d'intégrer les arrondissements dans la CTM de Lyon, c'est vouloir et permettre de gérer la Ville en articulation avec les arrondissements de Lyon, en dialogue constant avec les Maires et les Conseils d'arrondissement autour d'un contrat de développement humain, urbain, économique et social pour le mandat. C'est aussi appliquer le principe de subsidiarité à la répartition des compétences, tout en respectant l'égalité devant les services publics sur toute la ville et les contraintes de la loi PLM pour impliquer les Maires et les équipes d'arrondissement dans la gestion de proximité, comme les espaces verts, les équipements sportifs, la voirie ou le logement, avec les enveloppes FIC et PROX dédiées.

Outre ces deux fonds, la nouvelle majorité innove en proposant 82 millions d'euros pour les Projets de Territoire, répartis au prorata du nombre d'habitants par CTM. Ces fonds peuvent être utilisés par les CTM pour mener des projets sur le territoire en s'inscrivant dans l'un des 7 axes précités ou les 6 nouveaux concernant la coopération.

Il faut aussi noter une évolution de paradigme sur le Pacte. Autrefois essentiellement opérationnelle, la nouvelle majorité métropolitaine a privilégié une approche davantage stratégique à partir des priorités du mandat, qui contribuera certainement à une meilleure cohérence des actions menées sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Avec le Projet de Territoire, ce sont des moyens financiers supplémentaires pour inventer un nouveau modèle de développement soutenable, fondé sur des services publics puissants maillant tous les arrondissements, pour réduire les inégalités et l'empreinte écologique, renforcer les solidarités et la cohésion sociale, ainsi que la mobilisation citoyenne.

Je pense qu'agir collectivement et en cohérence est un élément fondamental, car notre territoire rayonne peut-être, il est sans doute dynamique et attractif, mais il connaît également son lot de précarité, de pauvreté, de sans-abrisme et davantage encore en cette période de crise sanitaire qui touche plus durement encore les personnes fraciles.

Aux côtés de la Métropole, nous devons agir en faveur de l'hébergement des personnes sans toit, en organisant le partage d'informations sur ces situations et les places disponibles, en proposant un parcours d'accompagnement social global, car la précarité, comme beaucoup de sujets, n'est pas unifactorielle, la réponse que l'on y apporte ne devrait pas l'être non plus.

Il faut renforcer les collaborations entre les Maisons de la Métropole et le CCAS pour permettre d'agir plus rapidement et plus efficacement sur les situations humaines. La détresse sociale ne connaît pas les frontières administratives ou d'une autre, la solidarité ne le devrait pas.

Il est de notre responsabilité que d'agir pour aider les plus précaires, ceux qui dorment dans la rue, qu'il s'agisse de migrants ou de personnes sans domicile et c'est le sens de l'action que je souhaite que nous menions.

Enfin, comment évoquer les questions de solidarité et d'action sociale sans penser à celles qui, quotidiennement, au sein de leurs foyers, connaissent la violence de leurs conjoints? L'action de la Métropole doit permettre d'identifier les logements et les dispositifs permettant de résoudre la situation des femmes victimes de violences, qui, trop souvent, ne sachant pas où aller, renoncent à dénoncer les agissements de leurs conjoints. C'est le sens des objectifs décrits dans le Pacte de Cohérence métropolitain en prévoyant la création d'un service mutualisé d'accompagnement des femmes victimes de violences entre Métropole, communes et associations.

Aussi, l'objectif du nouvel exécutif métropolitain consiste donc à approfondir ce qui a bien fonctionné. Il s'attèle à inventer de nouveaux horizons avec une stratégie ambitieuse de renouvellement des pratiques, des modes de faire, de concertation et de consultation pour une meilleure implication des habitants.

À travers ce Pacte, nous sommes dans la démonstration de l'alliance des territoires, de rassembler ce qui est épars, de réunir les énergies, les volontés, avec un seul objectif, servir. Servir dans une période ô combien difficile, ô combien exigeante, qui, au-delà de nos sensibilités, nous met tous à l'épreuve.

Ce Pacte s'inscrit dans la durée, il marque une nouvelle forme de gouvernance, une nouvelle façon de concilier et respecter les ancrages territoriaux et politiques de chacun. On est bien loin des alliances de circonstance, des accords d'entre-deux-tours, des déclarations au trébuché qui ont conduit à cette exception lyonnaise de voir naître et déjà tuée dans l'œuf cette idée de droite plurielle qui, sans fondement, n'avait qu'un seul objectif : conserver le pouvoir.

Non, ce Pacte est celui de la démonstration de la solidité de notre projet politique, tant sur la traduction concrète de nos ambitions que sur la méthode pour y parvenir.

Vous l'aurez compris, à travers ce Pacte, il s'agit de conscience, de la conscience quand le Président écologiste de la Métropole de Lyon confie à la Vice-Présidente, Hélène Geoffroy, la lourde tâche de parcourir les 59 communes. Il n'y a pas de division, il y a de la conscience. Il y a

de la conscience quand il s'agit de répondre aux préoccupations quotidiennes des Lyonnaises et des Lyonnais et à l'amélioration de leur qualité de vie. Il y a de la conscience quand la diversité des héritages familiaux n'empêche pas les convictions communes. Il n'y a pas de division pour répondre à l'urgence climatique, il y a de l'adhésion. Il n'y a pas non plus de division quand il s'agit de mettre à l'abri des hommes et des femmes et des enfants qui dorment dehors.

M. LE MAIRE: Merci de conclure, Madame Runel.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Je conclus

Il n'y a pas non plus de division, mais de l'adhésion aux mesures prises pour répondre aux exigences des protocoles sanitaires dans les cantines et garantir la continuité du service public par la mise en place d'un menu équilibré pour tous les enfants, et ce, sans en exclure aucun. Il n'y a pas de division dans notre majorité, mais il y a sûrement ailleurs beaucoup d'agitation.

Le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, approuve sans réserve le Pacte de Cohérence métropolitain qui nous est présenté et votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie

M. LE MAIRE: Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Lyon en Commun, Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire, je vous remercie.

Comme la loi portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, autrement dit loi MAPTAM, le prévoit, nous sommes amenés aujourd'hui à émettre un avis sur le Pacte de Cohérence métropolitain pour la période 2021-2026.

Le groupe Lyon en Commun tient tout d'abord à dire que ce nouveau projet de Pacte de Cohérence métropolitain présente de véritables avancées par rapport à celui qui avait été voté fin 2015 sous la présidence de Gérard Collomb.

Avancées sur le fond tout d'abord. En effet, plutôt qu'une liste à la Prévert de compétences partagées, le projet définit des axes stratégiques prioritaires de coopération entre la Métropole et les communes.

Parmi ces axes stratégiques, le groupe Lyon en Commun se réjouit notamment de voir apparaître les sujets du logement, de l'alimentation, de l'éducation, enjeux majeurs pour notre Ville et qui intéressent directement les Lyonnaises et les Lyonnais et que nous retrouverons sans doute dans notre futur Projet de Territoire pour Lyon.

Grâce à un travail resserré entre la Métropole et la Ville de Lyon, nous pourrons développer la production de logements sociaux, lutter plus efficacement contre l'habitat indigne et la vacance. Nous pourrons construire une politique d'accueil plus cohérente en faveur des habitantes et habitants en situation de précarité. Nous pourrons nous atteler à rattraper le retard pris depuis des années et des années en matière de logement abordable pour les étudiantes et les étudiants.

Grâce à un travail resserré entre la Métropole et la Ville de Lyon, nous pourrons aussi nous engager dans un processus de sécurisation de l'approvisionnement alimentaire et la crise de la Covid nous l'a encore montré s'il en était besoin, il s'agit ici d'un enjeu majeur. Nous pourrons développer les circuits courts entre production et consommation et encourager une agriculture paysanne et locale. Nous serons en mesure également d'agir davantage en matière de précarité alimentaire.

Pour ce qui est de l'éducation, notre groupe saisit l'occasion de ce débat sur le Pacte pour redire combien culture et éducation sont des biens communs fondamentaux, qui participent du faire société ensemble, du faire humanité commune et de renouer avec nos fondamentaux universalistes.

Lyon en Commun rappelle que l'éducation artistique et culturelle sera une priorité du mandat lyonnais et qu'elle concernera l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais depuis la toute petite enfance jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte, et ce, quel que soit le quartier d'habitation, la filière scolaire suivie, la classe sociale d'appartenance, etc.

Et puisque la politique publique en matière d'éducation artistique et culturelle relève de ma délégation, j'indique que l'année 2021 sera une année de construction d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, qui se fera bien sûr en lien avec la Métropole, notamment au regard des compétences de cette dernière en matière de culture, mais également de collèges.

Voici donc pour les avancées sur le fond et quelques exemples que nous tenions à souligner.

Pour ce qui est de la forme, je ne pouvais m'empêcher de sourire en écoutant tout à l'heure le discours sur la méthode, non pas de René Descartes, bien entendu, mais de Georges Képénékian. Georges Képénékian qui oublie qu'il était Premier Adjoint du Maire de Lyon en 2015 et qu'à aucun moment, à cette époque, les Maires d'arrondissement n'avaient été associés à l'élaboration du Pacte. Pire, ils n'avaient pu en débattre, puisque le Maire de l'époque, Gérard Collomb, avait refusé de faire inscrire ce débat sur le Pacte dans les Conseils d'arrondissement. J'avais dénoncé ce fait alors et les élus Lyon Citoyens et Solidaires avaient symboliquement refusé de tenir le Conseil du 1er arrondissement, puisque nous estimions que les Conseils d'arrondissement étaient vidés et de leur sens et de leur utilité. Je ne me souviens pas, cher Georges, qu'à l'époque, vous ayez exprimé le moindre intérêt à nos revendications démocratiques.

Aussi, au regard de l'expérience vécue sous le précédent mandat, le groupe Lyon en Commun note avec satisfaction que, dans sa nouvelle version, le projet de Pacte reconnaît les Maires d'arrondissement comme des interlocuteurs et des maires à part entière, puisque ces 9 Maires d'arrondissement siègent désormais avec droit de vote au sein de la Conférence territoriale des Maires lyonnaise, cette conférence qui va élaborer notre futur Projet de Territoire. Il s'agit pour nous d'une avancée réelle.

De même, les Maires d'arrondissement sont désormais conviés à la Conférence métropolitaine des Maires.

Au regard de ces avancées sur la forme et sur le fond, le groupe Lyon en Commun émettra un avis favorable sur le projet de Pacte que vous nous proposez, Monsieur le Maire, cher Grégory Doucet.

Nous profitons aussi de ce moment pour remercier à notre tour à la fois madame Hélène Geoffroy, à la fois madame Audrey Hénocque, pour leur travail toujours important et constructif.

Pour autant, et c'est un point de vue que j'ai porté depuis 2013 et que Lyon en Commun a poursuivi durant la campagne électorale de 2020, nous restons critiques sur l'objet institutionnel Métropole et sur la manière dont cet objet a été créé. Un objet institutionnel qui est loin de la modernité affichée dans le titre de la loi, puisqu'il a considérablement rigidifié et technocratisé les manières de faire politiques et qu'il a éloigné encore un peu plus les citoyennes et citoyens des lieux d'élaboration des politiques publiques et des lieux de prise de décisions.

Nous estimons que l'aspect démocratique et citoyen n'est pas encore suffisamment pris en compte dans ce nouveau projet de Pacte de Cohérence métropolitain et que les citoyens et citoyennes restent écartés. Et même si, à force de travail, notre élue, Laurence Boffet, est parvenue à introduire le Conseil de Développement au sein du projet de Pacte, cela n'est pas suffisant à ce jour à notre idée.

D'une part, la Conférence métropolitaine, comme les Conférences territoriales des Maires, se déroule à huis clos, sans publicité des débats. Pour notre part, pour le groupe Lyon en Commun, nous serions favorables à ce que ces conférences puissent se tenir avec une présence de public.

D'autre part, c'est bien d'abord la Conférence métropolitaine qui a adopté le projet de Pacte, lequel est ensuite soumis pour avis aux Conseils municipaux. Cela revient à dire que les Maires prévalident le document sans avoir préalablement consulté les conseillers municipaux ni les conseillers d'arrondissement pour ce qui est de Lyon. Nous restons, nous le voyons, sur un modèle descendant.

Nous nous devons de dire aussi, Monsieur le Maire, que, pour Lyon, cette prise de décision au nom du Conseil municipal au sein de la Conférence métropolitaine ne relève pas non plus d'une compétence qui vous aurait été déléguée par le Conseil municipal lors de la séance du 30 juillet 2020.

C'est bien pour répondre à ces enjeux institutionnels et démocratiques que les élus de Lyon en Commun formuleront tout à l'heure plusieurs propositions qui vous seront présentées à l'occasion d'une motion portée par monsieur Adrien Drioli.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE: Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Braibant-Thoraval, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme BRAIBANT-THORAVAL Anne, Maire du 9e arrondissement : Du retour d'expérience de l'ancien Pacte, voté en 2015, ressortaient plusieurs points : le manque d'approche politique et stratégique, le peu d'expérimentations sur de nouveaux champs, le travail inabouti sur

l'organisation territoriale et, surtout, l'absence de leviers financiers.

Le nouvel exécutif de la Métropole en a pris acte dans l'élaboration du nouveau Pacte. En effet, il a su donner une vision politique et plus opérationnelle au Pacte, grâce notamment à la définition des 7 axes stratégiques, sur lesquels communes et Métropole doivent progresser ensemble : réflexion sur les moyens attribués aux commerces, renforcement de la continuité écoles-collèges, transformation de nos modes de déplacement, lutte contre les inégalités face au logement, coordination des acteurs à l'échelle du territoire, s'engager à manger mieux et à jeter moins.

Ces 7 axes stratégiques sont en accord avec la politique que nous souhaitons appliquer à Lyon, une politique de la transition écologique et des luttes contre les inégalités sociales, tout en prenant en compte bien évidemment le contexte très difficile lié à la crise sanitaire que nous traversons.

Aussi, les 6 domaines de coopération issus de l'ancien Pacte sont maintenus, car ils ont présenté leur valeur ajoutée et leur pertinence.

Ces 13 thématiques permettent de donner un cadre. Oui, nous parlons bien d'un cadre, non exhaustif, pour la construction d'un pacte territorial, un pacte de territoires. À Lyon, la construction de ce pacte de territoires se traduira par un groupe de travail mené par Audrey Hénocque. Je tiens à rassurer, Monsieur Képénékian, qu'effectivement, cela a été annoncé en Commission, mais ce travail se fera en concertation avec tous les groupes politiques. Ce projet est donc à écrire et une enveloppe d'environ 30 millions est allouée pour celui-ci.

Un travail de coconstruction significatif avec les 59 communes a été mené par Hélène Geoffroy, elle nous l'a présenté tout à l'heure, mais je voulais quand même reprendre ce qu'elle a mis en œuvre : trois Conférences métropolitaines des Maires qui rassemblaient les 59 Maires des communes et, évidemment, en tant que Maire du 9e arrondissement, je tiens à saluer l'inclusion des Maires d'arrondissement dans cette instance. C'est inédit et c'est un signal fort de la part de la Métropole, mais aussi de Monsieur le Maire de Lyon, qui démontre une fois de plus sa volonté de renforcer le rôle des arrondissements.

Hélène Geoffroy a entrepris 10 rencontres avec les Maires entre septembre et novembre 2020. Un groupe de travail des Maires sur le volet financier du Pacte s'est réuni trois fois. Deux projets de Pacte soumis aux Maires et débattus collectivement. Oui, je pense qu'il s'agit bien d'une coconstruction.

Aussi, nous ne pouvons que constater que la priorité a été donnée à plus de poids aux Conférences territoriales des Maires, comme un lieu d'échange d'initiatives intercommunales et à Lyon, il s'agit bien d'initiatives entre la Mairie centrale, les arrondissements (tous les arrondissements) et la Métropole.

Le nouveau mode de calcul des enveloppes budgétaires allouées aux CTM a permis de rééquilibrer de manière plus équitable le territoire de la Métropole. Elles nous permettent à Lyon de bénéficier de plus de budgets FIC et PROX, c'est-à-dire de plus de budget dédié aux arrondissements.

Par exemple, dans le 9e arrondissement, le budget FIC pour 2021 s'élèvera à 323 615 euros, alors qu'il était en 2020 de 145 000 euros. Monsieur Blanc, la réhabilitation complète de la rue Pierre Audry ne fait pas partie de ces enveloppes FIC et PROX, elle sera bien financée par la Métropole, par son budget de la PPI.

Nous voulons aussi signaler que les suites des permis de construire ne seront désormais plus prises sur ces budgets PROX, ce qui nous permettra d'avoir plus de crédits pour faire des aménagements qui faciliteront dans nos arrondissements la marchabilité, la cyclabilité des espaces publics, des aménagements destinés à apaiser les circulations, à piétonniser, à sécuriser. Oui, nous avons de quoi faire tant le retard dans le domaine est important.

Je pense qu'il nous faut changer de prisme. Pour certains, cela prendra un peu plus de temps, mais, je vous le rappelle, le temps, nous n'en avons pas beaucoup.

Le choix de la Métropole de dédier 200 millions d'euros d'investissement aux communes est un choix volontaire d'investissement dans un contexte difficile. Le rôle du Pacte n'est pas de réagir face à la pandémie ou de se substituer à une pandémie, non, il vise bien à construire un cadre pour des relations entre les communes et la Métropole.

Au nom des élus Écologistes, je veux vous dire que le Projet de Territoire est une opportunité de travailler ensemble, Ville de Lyon, arrondissements, Métropole. Les arrondissements ont leur rôle à jouer. Il faut se saisir de cette opportunité et être force de proposition. Nous sommes les porte-parole des priorités de nos territoires. La porte est grande ouverte. Nous l'avons dit. Je pense que toute participation constructive et volontaire pour faire émerger et soutenir les projets est la bienvenue en CTM de Lyon.

Mes chers collègues, je vous invite à contribuer activement à l'élaboration de ce Projet de Territoire et à participer activement aux instances dont nous sommes les membres, afin de déployer notre projet politique, permettant de répondre aux besoins des habitantes et des habitants.

Le groupe écologique soutient bien évidemment le Pacte de Cohérence métropolitain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE: Merci, Madame Braibant.

Quelques mots en complément des interventions qui ont pu être faites, puisque certaines questions ont été soulevées.

Sur les sujets soulevés qui relèvent du débat métropolitain, je vous le dis très clairement, je ne vais pas revenir dessus. Il existe une instance pour ceux-là. Nous allons donc nous concentrer sur ce qui nous concerne.

Je note au passage, et j'avoue en être quelque peu amusé, l'intérêt soudain pour l'astrophysique de certains. C'est ce qui les conduit sans doute à faire quelques remarques assez lunaires. En ce qui me concerne, ce qui m'importe, c'est de rester bien les deux pieds sur terre et de regarder les éléments tels qu'ils sont posés.

Je commencerai en cela simplement par rappeler que si le Pacte de Cohérence métropolitain nous est soumis, présenté aujourd'hui, et il l'a été avec concision et talent par la Vice-Présidente Hélène Geoffroy, c'est parce que nous avions un délai de neuf mois qui est inscrit dans la loi. Certes, il aurait peut-être été préférable de prendre encore davantage de temps pour élaborer ce Pacte de Cohérence métropolitain, mais nous avions simplement à suivre ce qui est inscrit dans les textes.

En revanche, je vous le rappelle, il nous reste neuf mois pour élaborer le Projet de Territoire et c'est là, pour cet exercice, qu'il est essentiel, qu'il est fondamental de donner plus de place à la démocratie et en particulier, vous l'avez, je l'espère, bien compris maintenant, aux arrondissements. Le rassure celles et ceux qui ont des inquiétudes sur le sujet et je remercie Madame la Maire du 9e arrondissement d'avoir invité ses collègues à jouer le jeu. Oui, nous aurons bien des exercices de travail en commun pour construire le Projet de Territoire qui associeront les Maires d'arrondissement. Je le redis, parce que cela a été dit par ma Première Adjointe, les groupes politiques seront également associés à l'établissement de ce Projet de Territoire.

Je le dis avec force, ce n'est pas dévaloriser le rôle du Maire de Lyon que de faire la place aux Maires d'arrondissement. Coopérer, se coordonner, coconstruire, ce n'est pas se soumettre, ce n'est pas s'affadir. Donc, oui, j'ai souhaité un rééquilibrage, j'ai souhaité pouvoir me mettre à l'écoute, notamment pour établir ce Projet de Territoire, car, oui, toutes les spécificités de notre territoire doivent être considérées, doivent être prises en compte. Donc nous serons à l'écoute au cours de ces séances de travail.

Je tiens à le redire ici, se mettre à l'écoute, se mettre au niveau des arrondissements, c'est aussi, je l'espère, être davantage en proximité de nos concitoyens et cela m'importe.

Je considère pour ma part qu'assumer le leadership, c'est aussi se mettre à l'écoute, c'est aussi faire preuve de bienveillance. Et, bien sûr, quand il faudra trancher, je trancherai, puisque, je vous le rappelle, je reste Président de la CTM.

Un mot sur le Projet de Territoire, puisqu'il nous a été dit ici et là que nous n'étions pas assez précis sur la trame verte et bleue ou je ne sais quoi encore. Je vous rappelle que, justement, le travail d'élaboration de ce Projet de Territoire doit nous permettre d'aller dans le détail. J'avoue que c'est assez incompréhensible d'un côté de nous dire « vous ne nous associez pas » et de l'autre de nous dire « vous n'êtes pas assez précis ». Justement, la réponse à ces deux remarques est faisons-le ensemble, regardons ensemble quels sont les éléments que nous souhaitons prioriser dans ce Projet de Territoire. Et comme cela a été dit précédemment par la Vice-Présidente Geoffroy, nous n'allons pas nécessairement reprendre l'ensemble des 13 thématiques et axes prioritaires. Nous allons justement construire notre Projet de Territoire et sa spécificité en choisissant les thèmes que nous souhaitons privilégier.

Avant de laisser la parole à Madame Audrey Hénocque, car je pense qu'il est essentiel de revenir sur certains éléments financiers, ils ont été abordés par certains d'entre vous, je voulais simplement, aussi en guise de clin d'œil, répondre à l'une des remarques qui m'a été faite concernant l'enthousiasme. Oui, nous en avons. Nous en avons. Il me semble qu'œuvrer pour le bien commun nécessite de la volonté, bien évidemment, mais

je crois qu'une bonne dose d'enthousiasme ne nuit pas, au contraire. Nous sommes là aussi pour le bien-être des Lyonnaises et des Lyonnais et si, par nos façons d'exercer nos responsabilités, nous pouvons leur redonner de l'enthousiasme, cher Monsieur Blanc, j'en serais fort heureux.

Madame Hénocque, quelques mots sur la dimension financière de ce Pacte de Cohérence métropolitain.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite apporter trois compléments

Un premier pour répondre à ce qu'a indiqué à un moment monsieur Blanc, disant que j'aurais pu évoquer le fait que les enveloppes financières territorialisées ne sont pas suffisantes. Je pense qu'il évoque le travail préalable, dont madame Geoffroy a parlé, où chaque CTM a pu échanger avec la Métropole sur le cadre global. En effet, j'ai pu défendre la position de la Ville de Lyon. Comme quoi, on peut être de la même couleur politique et défendre son point de vue et défendre l'intérêt de la Ville de Lyon, qui était d'obtenir plus de financements que par le passé. La bonne nouvelle est que nous avons obtenu gain de cause, puisque, dorénavant, dans le calcul des enveloppes FIC et PROX, donc d'initiatives communales et de proximité, la prise en compte du nombre d'habitants est plus importante que par le passé. Au global, la Ville de Lyon gagnera environ 500 000 euros de plus par an pour l'ensemble de ses arrondissements, pour atteindre un niveau total de FIC et PROX de 6,3 millions d'euros par an. C'est un gain important.

L'autre point sur lequel nous avons soutenu les évolutions proposées par la Métropole est d'avoir une partie FIC plus importante que la partie PROX, le FIC étant spontanément à l'initiative des arrondissements. Le PROX le sera aussi, puisque monsieur Valentin Lungenstrass va mener un groupe de travail associant l'ensemble des Maires d'arrondissement pour échanger sur la répartition de ces deux enveloppes.

L'autre enveloppe de 300 millions d'euros qui sera adossée au Projet de Territoire est évidemment très positive. Collaborer avec une autre collectivité et obtenir des financements d'elle est tout à fait favorable et nous ne perdons pas de pouvoir ou de leadership en collaborant. D'ailleurs, nous aimerions bien, Monsieur Blanc, pouvoir collaborer avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et notamment pouvoir bénéficier d'une partie du CPER (Contrat Plan État-Région), qui vient d'être augmenté à hauteur de 3 milliards dans le cadre du plan de relance et pour lequel, pour l'instant, notre collectivité infrarégionale n'a pas eu de contact et de projet. Peut-être n'avons-nous pas la bonne couleur politique pour bénéficier du CPER en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le troisième point, en effet, ces enveloppes territorialisées, qui dépassent les 60 millions d'euros pour la CTM de Lyon sur le mandat, sont très positives, mais elles sont évidemment à relativiser par rapport à la programmation pluriannuelle des investissements de la Métropole, qui fait plus de 3 milliards d'euros, comme vous le savez. En réalité, l'un n'empêche pas l'autre. Ce n'est pas parce que nous avons une enveloppe territorialisée pour mener des projets qui seront clairement identifiés dans le Projet de Territoire que le projet de territoire ne nous permettra pas de travailler et de conclure avec la Métropole d'autres axes de coopération. Ces axes de coopération nécessiteront évidemment que nous mettions en cohérence nos deux programmations pluriannuelles des investissements. Par ce biais, nous pourrons orienter une partie de la PPI de la Métropole qui s'applique sur notre territoire. Cela renvoie au groupe de travail dont nous avons largement parlé pour l'élaboration du Projet de Territoire, auquel j'associerai l'ensemble des Maires d'arrondissement et l'ensemble des six groupes politiques qui composent notre Conseil municipal.

Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir donné la parole.

M. LE MAIRE: Merci, Madame Hénocque.

Nous devons tout d'abord émettre un avis sur le projet de Pacte de Cohérence métropolitain, tel qu'il résulte de la Conférence métropolitaine du 29 janvier 2020.

Je vous propose d'émettre un avis favorable. Je rappelle qu'un avis favorable de la Commission a été émis également.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter électroniquement. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

M. BLANC Étienne: Qu'en est-il des amendements?

M. LE MAIRE: Les amendements, nous les étudierons par la suite, Monsieur Blanc. C'est ce que j'ai annoncé tout au début.

M. BLANC Étienne: Malheureusement, j'ai été obligé de m'absenter, mais ce n'est pas cohérent. Nous votons le texte s'il est amendé, nous ne votons pas s'il n'est pas amendé.

M. LE MAIRE: Monsieur Blanc, cela a été présenté, je l'ai évoqué tout au début de ma présentation. Nous votons le sens de l'avis du Conseil municipal sur le projet de Pacte, puis la liste des propositions d'évolutions rédactionnelles. C'est ainsi que nous allons procéder.

Je vous remercie. Le vote est en cours.

M. BLANC Étienne: Nous votons donc contre, bien sûr.

Je crois que je n'ai jamais vu cela de ma vie. C'est sidérant.

(Vote.

(Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon votent contre.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Nous allons donc maintenant examiner les propositions d'évolutions rédactionnelles. La première proposition émane du groupe Droite, Centre et Indépendants portant sur le projet de Pacte sur l'axe stratégique numéro 4.

Monsieur Blanc, souhaitez-vous présenter brièvement cet amendement au nom de votre groupe?

M. BLANC Étienne: C'est la première fois dans une assemblée que je vois un exécutif nous faire voter un texte, pour lequel vous allez refuser l'amendement. Je considère que c'est une atteinte au droit constitutionnel qui concerne la liberté pour tout élu d'amender un texte. Très clairement, nous faire voter maintenant des amendements, cela n'a aucun sens, puisque le texte a été adopté. Nous retirons donc tous nos amendements.

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, un petit mot sur le sujet.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais prendre la parole, parce que j'ai devant les yeux le Bulletin officiel du Conseil municipal du 11 janvier 2016, pendant lequel le Pacte avait été adopté la fois précédente. La logique qui est là, mais c'est celle que nous devons adopter aussi, est que le projet de Pacte n'est pas un texte issu de notre assemblée. Nous ne pouvons donc pas amender un texte qui sera présenté aux 59 autres communes de la Métropole de cette manière-là. La méthode qui avait été adoptée en 2016 et que nous utilisons aussi aujourl'hui est d'avoir l'avis de la collectivité lyonnaise, donc du Conseil municipal, sur le Pacte et ensuite de transmettre à la Métropole éventuellement des propositions d'amendement de leur texte. Ainsi, ils pourront recueillir l'ensemble des éventuels amendements des autres communes et CTM avant de faire éventuellement évoluer leur texte pour le présenter au Conseil métropolitain du mois de mars.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Je vous demande simplement de me confirmer, Monsieur Blanc, que vous retirez l'ensemble des amendements que vous avez précédemment soumis.

M. BLANC Étienne: Bien sûr que nous les retirons, cela n'a aucun sens. Vous nous invitez à voter un texte et, ensuite, vous nous dites « faites des amendements ». Je vous ai expliqué dans mon intervention liminaire que je voterai ou non le texte en fonction de l'accueil que vous réservez à nos amendements. Je n'ai jamais vu cela dans le processus d'un vote sur une délibération.

M. LE MAIRE : C'est bien noté. La réponse vous a été apportée, Monsieur Blanc.

M. BLANC Étienne : Je retire tous les amendements.

M. LE MAIRE: Très bien

Nous avons ensuite trois amendements du groupe Pour Lyon. Je vois, en parallèle, Monsieur Collomb, que vous avez levé la main. Je vous laisse la parole.

M. COLLOMB Gérard: Nous défendrons les amendements de manière à pouvoir nous exprimer, mais ce que vient de dire mon collègue Étienne Blanc est tout à fait justifié. C'est la première fois dans la vie d'une assemblée que je vois qu'on vote le texte d'abord et qu'ensuite, on fait voter les amendements, qui, de ce fait, n'ont plus aucun sens.

Je ne sais d'ailleurs pas si demain quelqu'un se porte devant un tribunal administratif le fait de ne pas faire voter les amendements d'abord n'est pas totalement contraire aux différents textes.

Voilà pour l'explication liminaire sur les différents amendements. Vous avez les intervenants. J'interviendrai moi-même sur l'amendement numéro 4.

M. LE MAIRE: Madame Audrey Hénocque vous a donné les éléments relatifs au vote qui a eu lieu en novembre 2015, qui s'est expressément passé de la même façon.

Pour l'amendement du groupe Pour Lyon, Madame Bacha-Himeur, c'est à vous.

Mme BACHA-HIMEUR Samira: Monsieur le Maire, permettez-moi simplement un propos liminaire. Je rejoins les propos de monsieur Blanc et de monsieur Collomb. Nous allons bien entendu défendre nos amendements. En revanche, rien ne vous aurait empêché de présenter les amendements et ensuite de passer au vote. Cela n'aurait rien changé.

Je comprends que madame Hénocque a soulevé le fait qu'en 2016 ou en 2017, cela a été fait de la sorte. J'ai l'impression que, systématiquement, vous comparez, comme pour les repas à la cantine, si Gérard Collomb l'a fait, donc c'était bien. Finalement, notre exécutif n'était pas si mal et je trouve que vous comparez systématiquement au précédent exécutif est un gage de reconnaissance du travail élaboré par Gérard Collomb pendant ces dernières années.

Je vais donc présenter mon amendement numéro 1 sur l'axe stratégique numéro 3 des modes actifs.

Il s'agit ici d'ajouter un quatrième délibéré pour le déploiement d'un plan de bornes de recharge pour véhicules électriques. Pour favoriser ce moyen de transport, il est nécessaire de mettre en œuvre un plan de déploiement de bornes pour véhicules dans les espaces publics et d'accompagner l'installation chez les particuliers, notamment dans les copropriétés, et avec un soutien technique et financier.

Je vous remercie donc de voter cet amendement qui n'a pas une grande utilité, je le rappelle.

Merci.

M. LE MAIRE: Si vous le dites.

Un petit message avant de passer au vote concernant cet amendement. Je vous invite à voter contre cet amendement et renvoie à des discussions sur le Projet de Territoire. C'est justement l'intérêt encore une fois, cela a été dit à plusieurs reprises par madame Hénocque, par la Vice-Présidente Geoffroy et par moi-même, les discussions concrètes, précises auront lieu avec les Maires d'arrondissement, avec les groupes politiques pour établir le Projet de Territoire. Ce sujet pourra évidemment être soulevé à ce moment-là.

Je mets donc cette proposition aux voix et vous invite à la rejeter. Nous passons au vote électronique. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes. (Vote)

(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote.)

(Reieté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Pour la deuxième proposition, Monsieur Sécheresse, c'est à vous la parole.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves: Permettez-moi d'insister sur le côté absolument extravagant dont vous conduisez les débats de notre Conseil municipal. Vous frisez maintenant les pratiques profondément antidémocratiques. Je pense que cela ne sera pas sans conséquence sur le cours des choses dans les semaines et les mois qui viendront. Je crois que vous ne mesurez pas votre façon d'agir, qui est profondément néfaste. Je voulais, comme ma collègue, le dire avant de présenter un amendement, qui est également stratégique, qui concerne la sécurité.

Si madame Geoffroy était restée avec nous, elle aurait pu témoigner du caractère profondément important, puisque cela fait partie de son quotidien, des questions de sécurité dans sa commune, comme dans toutes les communes de l'agglomération et pas seulement les communes de l'Est lyonnais.

C'est pourquoi nous vous proposons de mettre en place un axe supplémentaire, l'axe numéro 8, qui traduira en actes une vérité que, j'imagine, nous partageons tous, qui consiste à dire que la sécurité est la première des libertés.

Cela étant, je vous propose de ne pas en rester là et de faire en sorte que la sécurité soit une question partagée entre nos communes, de manière à pouvoir avancer, y compris que les communes les plus importantes puissent aider les communes qui ont probablement moins de moyens.

La Métropole de Lyon et nos communes devraient pouvoir, et c'est le sens de notre amendement, mettre en place une série de choses, qui pourront être au fil du temps, reprécisées, que nous proposons de mettre en place dans cet amendement numéro 8 formalisé.

Ce sera le moyen de dire – vous voterez pour cet amendement, je l'imagine – qu'au nom de notre sens de la responsabilité, de la solidarité et de la coopération entre nos communes, nous souhaitons et nous proposons de mettre en œuvre un certain nombre de moyens qui seront peut-être précisés au fil du temps. Par exemple, instaurer une instance de coordination rassemblant les Maires ou leurs Adjoints à la Sécurité afin de partager l'information sur les questions de sécurité avec ceux qui s'en occupent, c'est-à-dire les forces de police et la justice.

Comme vous le savez, il n'y a pas de frontière pour la délinquance et il serait malheureux qu'il y ait des frontières entre nos communes, alors que nous devons avoir une vigilance commune.

Mutualiser aussi les achats entre nos collectivités, mais aussi, je veux le dire, mutualiser la formation, l'ensemble de nos agents de police municipale, dans toutes les communes, ont besoin d'une formation. Hisser le plus haut possible cette formation est une question décisive. Je vous rappellerai simplement pour mémoire qu'après les attentats de la rue Victor Hugo, j'avais mis en place avec le SDMIS un stage de gestion des périmètres de sécurité entre la police municipale lyonnaise et les pompiers. Pourquoi? Parce que, par exemple, ce sont nos polices municipales partout dans l'agglomération qui, en cas de fuite de gaz, s'occupent de la gestion des espaces de sécurité. Cela s'apprend, cela se pratique. Donc à la fois mutualisation des achats, mais aussi mutualisation des formations.

Nous proposons aussi de développer l'ensemble des questions technologiques, comme la vidéoprotection, mais aussi un certain nombre d'autres éléments.

Prendre en charge en lien avec les communes et c'est important la question de la sécurisation des événements, notamment ceux qui sont sous la responsabilité de la Métropole et qui se passent sur nos communes. Pour nous qui sommes lyonnais, par exemple, le défilé de la Biennale de la danse, qui est une manifestation de rue extrêmement importante, comme les Nuits de Fourvière, sont des éléments qui viseraient à être gérés en commun.

Je vais arrêter là mon énumération, mais je voudrais vous dire que nous devons mettre en place tout un système d'alerte sur les questions de sécurité. À ce propos, il conviendra de rajouter un volet important sur la question de la sécurité civile. Je pense notamment aux risques technologiques majeurs, au couloir de la chimie. Il y a un certain nombre de questions sur lesquelles je pense que nous pouvons faire l'unanimité.

Je vous propose de voter cet amendement.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Sécheresse.

Un mot pour rappeler que la question de la prévention est déjà au cœur des prérogatives métropolitaines. Nous travaillons bien évidemment ce sujet d'ores et déjà.

Sur les autres sujets liés à la sécurité, je vous rappelle qu'il existe une circonscription avec un travail de coopération qui est déjà piloté au niveau de la Préfecture, auquel la Métropole est associée, au même titre que la Ville de Lyon, ainsi qu'un certain nombre de communes.

Je ne vais pas m'étendre sur le sujet, mais je vais mettre cette proposition aux voix et je vais vous inviter à rejeter cet amendement.

Nous passons au vote électronique. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes. Merci.

(Vote)

(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote.)

(Rejeté.)

M. LE MAIRE: Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Pour la troisième proposition d'amendement du groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour présenter l'amendement.

M. LÉVY Charles-Franck : Merci.

Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs

En préambule, si le droit d'amendement était contesté dans cette assemblée, je ne comprends pas pourquoi dans le déroulé de la Conférence des Présidents ceci n'a pas été évoqué. C'est assez surprenant. Comme le disait Samira Bacha-Himeur en introduction, votre manière quasi générale et permanente de faire sans cesse référence au précédent exécutif de manière orientée et détournée pour justifier vos erreurs est assez surprenante.

En ce qui concerne l'amendement que nous vous proposons aujourd'hui, il est lié aux difficultés économiques dues à la crise sanitaire du Covid. La politique d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi doit donc être renforcée.

Le nombre de personnes bénéficiaires du RSA a augmenté de manière considérable. Vous savez qu'en moyenne, l'année dernière – les chiffres ne sont pas encore définitifs –, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 10 % en France. C'est maintenant que nous devons former des citoyens à de nouveaux métiers.

Cet amendement vise également à renforcer le CCAS comme porteur d'une politique sociale.

Il apparaît donc nécessaire de porter une logique préventive et globale, plutôt que réparatrice et curative, des politiques sociales dans le prolongement du plan pauvreté porté par le gouvernement. Pour cela, l'immersion des jeunes dans le monde de l'entreprise doit être renforcée grâce aux actions mises en place par la Maison métropolitaine pour l'insertion et l'emploi (forums, animations, forums emplois), mais c'est en milieu scolaire que les entreprises et les collégiens, peut-être même dès la transition CME-6e, notamment avec la Fondation Entreprise pour la réussite scolaire, doivent nouer des liens. Cela passe par exemple par des stages partenariat collège et entreprises. Nous avons également écrit à madame Vidal pour l'alerter sur la situation des étudiants qui ont beaucoup de mal à trouver leurs stages.

Ainsi, nous vous proposons cet amendement afin de soutenir les plus défavorisés de notre collectivité. Il est ajouté un cinquième délibéré à la première partie : « Poursuivre un développement territorial de la politique d'insertion », et donc d'adopter une logique préventive et globale des politiques sociales.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE: Merci, Monsieur Lévy.

Pour rappel, l'action sociale, le logement sont autant de sujets qui font d'ores et déjà partie des thématiques du Pacte. Cette proposition que vous nous faites ici me semble donc relever des discussions qui auront lieu pour l'établissement du Projet de Territoire. Je vous propose de rejeter cet amendement.

Je mets cette proposition aux voix. Nous passons au vote électronique qui est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote.)

(Rejeté.)

M. LE MAIRE: Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Nous passons à la proposition numéro 4 du groupe Pour Lyon. Monsieur Collomb, vous avez la parole pour présenter cet amendement.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Avant de présenter l'amendement lui-même, je voudrais vous dire qu'il faut que vous prêtiez attention à ne pas apparaître comme voulant interdire toutes les libertés, liberté pour certains d'aimer le Tour de France, liberté pour d'autres de se rendre aux vœux des Échevins, de respecter leur culture, liberté de pouvoir circuler dans la ville, liberté de pouvoir consommer dans les cantines scolaires les menus de son choix, liberté d'amendement pour les élus. Parce que, peut-être qu'on ne vous comprend pas bien, mais à force de multiplier les erreurs, vous voyez que de larges segments de la population sont en train finalement de rejeter la politique menée par la municipalité, même si cette politique est menée avec les meilleures intentions du monde.

Ce qui m'a choqué et ce pour quoi j'interviens, c'est que, dans le chapitre économie et insertion, on ne parle pas d'économie. Or, évidemment, c'est quelque chose – peut-être ne le pensez-vous pas –, pour la plupart des gens, qui est capital. C'est leur emploi qu'il est question dans une période où, justement, nous allons perdre sans doute beaucoup d'emplois. Donc il doit y avoir de ce point de vue une coopération totale entre les communes et la Métropole. Dans le Pacte, il n'en est aucunement question.

Pourtant, lorsque je regarde les interviews, par exemple de monsieur Bernard, il parle d'économie. Je lisais La Tribune Acteurs de l'Économie, il disait ce qu'il voulait faire en matière d'économie, il n'en est pas question dans le Pacte. Pourquoi les conseillers métropolitains, les conseillers municipaux ne devraient pas savoir ce qu'il y a dans le Pacte?

Vous avez eu récemment une interview assez intéressante dans Le Progrès de la Présidente du Axelera. Elle nous dit : « Que voulons-nous faire dans ce pôle ? Réduire la dépendance au pétrole, recycler, créer une économie circulaire, mettre des pôles d'éoliennes dans la vallée de la Chimie. » C'est quelque chose d'intéressant, que nous pourrions mettre dans le Pacte.

Vous avez eu récemment une réunion avec l'ADERLY. À l'ADERLY, les représentants du monde économique vous ont montré qu'aujourd'hui, la plupart des projets qui s'implantaient dans l'agglomération étaient des projets à visée écologique, parce que tout le monde voit bien que le problème du développement durable est important, que le problème de la pollution est important, que le problème du changement climatique est important. Donc toute leur volonté d'innovation est tournée très largement vers ces préoccupations écologiques.

Il conviendrait d'articuler entre ce que fait la Métropole et ce que font les communes. Par exemple, si nous prenons les différentes Conférences territoriales des Maires, je commence par Lônes et Coteaux, qui ne voit qu'à Givors, à Oullins, surtout à Oullins à la Saulaie, à Pierre-Bénite, les problèmes économiques sont des problèmes extrêmement importants, qu'à Saint-Genis-Laval, avec le vallon des hôpitaux, il est important d'en faire un pôle santé, non pas seulement où l'on soigne, mais où l'on innove, où l'on produit un certain nombre des médicaments qui, demain, nous permettront de nous soigner. Je sais que, sur la CTM de Lyon, vous voulez réduire la présence économique. C'est votre problème, mais peut-être que, dans les autres Conférences territoriales des Maires, ils souhaitent pouvoir développer l'économie, à Techlid, par exemple, dans la Conférence territoriale métropolitaine de l'Ouest Nord. Je sais que le Maire de Rillieux veut développer l'économie, qu'à Chassieu, qu'à Saint-Priest, il y a des zones économiques extrêmement importantes, que, sur la Conférence territoriale des Maires Portes du Sud, alors là, c'est l'ensemble des villes qui sont concernées, de manière différente, mais l'ensemble (Corbas, Feyzin, Saint-Fons, Solaize, Vénissieux, la vallée de la chimie) où va se construite l'économie de l'avenir.

Comment ne pas vouloir dialoguer et trouver des articulations entre communes et Métropole ? Cela aurait dû être un des sujets essentiels de ce Pacte de Cohérence métropolitain qui, excusez-moi, me semble extrêmement vide.

M. LE MAIRE: Merci, Monsieur Collomb.

Nous allons ici évoquer prioritairement ce qui concerne la CTM de Lyon et je vous avoue qu'en toute humilité, il ne m'a pas semblé approprié de vous demander de vous exprimer sur les autres CTM. Il me semble qu'elles auraient certainement mal pris le fait que la Ville de Lyon ou sa CTM se proponce sur leurs orientations.

Je vous rappelle que les conseillers métropolitains ont été élus au suffrage universel et qu'ils vont se réunir le 15 mars prochain pour éventuellement modifier le Pacte. L'amendement que vous nous proposez, Monsieur Collomb, relève, me semble-t-il, bien davantage de cette réunion du 15 mars prochain que de notre Conseil municipal d'aujourd'hui.

Je tiens quand même à vous dire une chose, Monsieur Collomb, puisque vous l'avez précisé dans vos propos liminaires. La liberté de s'exprimer, la liberté de croire, de pratiquer et même la liberté d'aimer, Monsieur Collomb, ne sont pas entravées. Je vous laisse la parole, vous pouvez vous exprimer. Le débat démocratique, me semble-t-il, est nourri dans cette assemblée. Je n'ai jamais eu la prétention, rassurez-vous, de vous faire aimer ceci ou cela, que ce soit la pratique cycliste ou autre. Que vous soyez en désaccord avec un certain nombre de nos orientations, mais nous le savons depuis un certain temps. L'élection a eu lieu déjà et il me semble que les orientations prises par cette nouvelle jeune – je ne dirais pas juvénile – équipe municipale répondent globalement aux aspirations des Lyonnaises et des Lyonnais, sinon j'ose espérer que nous n'aurions pas été élus. Nous l'avons été. Bref.

Je vous invite à rejeter cet amendement numéro 4.

Je mets cette proposition aux voix. Nous passons au vote électronique. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote

(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote.)

(Reieté.)

M. LE MAIRE: Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Nous passons à l'étude de la proposition numéro 5 du groupe Pour Lyon. Madame Condemine, c'est à vous pour présenter l'amendement.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie: Merci, Monsieur le Maire.

Comme mes collègues, je vais m'étonner. Je ne sais pas si c'est lunaire, vous n'avez pas aimé le terme, mais, en tous les cas, c'est pour le moins surréaliste. Vous venez de nous dire que nous avions la liberté de parler. Heureusement, c'est au moins cela! Ces derniers temps, vous faites de la concertation, mais vous avez déjà décidé et, là, vous nous proposez des amendements, mais nous avons déjà voté. À part parler, effectivement, pour vous, il ne reste pas grand-chose à faire.

Pour ce qui est de cet amendement, rappeler que, pour mieux insérer les populations en marge de l'emploi, il faut que les entreprises soient en capacité de créer ces emplois. J'ai coutume de dire qu'il n'y a pas d'insertion sans emploi et pas d'emploi sans les entreprises. Le rôle de la Métropole est de nouer des partenariats avec les entreprises et de les attirer plus encore sur son territoire pour renforcer sa dynamique économique.

Pour cela, nous souhaitons l'inscription d'un troisième pilier d'une façon très nette, parce que cela va mieux quand c'est écrit, par rapport au texte initial et de rajouter la création de partenariats économiques avec les entreprises susceptibles de développer leur activité économique source d'emplois pour notre territoire, l'ajouter aux deux autres piliers.

Je vous remercie

M. LE MAIRE: Merci, Madame Condemine.

Je vous propose quant à moi de mettre ce sujet à l'ordre du jour des travaux d'élaboration du Projet de Territoire et vous invite donc à rejeter cet amendement.

Je mets cette proposition aux voix et nous passons au vote électronique. C'est à vous pour 40 secondes.

(Vote.)

(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote.)

(Rejeté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

MOTIONS

Motion n° 1 - Motion déposée par le groupe Lyon en Commun relative à la Conférence des Maires d'arrondissement.

M. LE MAIRE : Nous passons désormais à l'étude de la motion déposée par le groupe Lyon en Commun. Je donne la parole à Monsieur Drioli pour la présenter.

M. DRIOLI Adrien: Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues

Le Pacte de Cohérence métropolitain est un outil qui doit permettre d'assurer le dialogue et la coopération entre les communes et la Métropole de Lyon. Il doit aider à répondre à la question de la gouvernance de cette nouvelle collectivité regroupant des élus dorénavant élus au suffrage universel sur la base de circonscriptions méticuleusement concoctées et découpées par ses créateurs. Bref, il doit servir à définir les modalités de la coopération entre 59 communes et une collectivité nouvelle taillée par et pour son créateur.

Comme l'a souligné Nathalie Perrin-Gilbert, le projet de Pacte tel qu'il nous a été présenté a évolué depuis 2015. Il comporte de nombreuses avancées qu'il nous faut souligner et qui doivent être affirmées encore plus à l'avenir.

Nous pouvons certes souligner une avancée concrète sur la question de la séparation des pouvoirs qui furent un temps tous concentrés entre les mains d'un seul homme à Lyon. Comme l'a très bien expliqué Pierre Mourier, élu Lyon en Commun, lors du Conseil d'arrondissement du 8e, je cite : « En 2015, c'était Gérard, Maire de Lyon, qui discutait avec Collomb, Président de la Métropole. Autant vous dire qu'ils étaient souvent d'accord. »

Mais il faut interroger sur ce processus de métropolisation qui nous a été imposé sans concertation lors de la création de la Métropole de Lyon et qui a vu s'éloigner encore plus les citoyennes et citoyens de la chose publique.

En 2020, les termes de la démocratie locale ont changé avec une nouvelle ère citoyenne, issue d'une volonté de renouvellement des pratiques et des visages représentant le peuple lyonnais dans les arrondissements comme ici au Conseil municipal ou encore au Conseil métropolitain.

Rapprocher les sphères de décisions, rapprocher les élus d'arrondissement, rapprocher la politique des Lyonnaises et des Lyonnais, une priorité réclamée depuis fort longtemps, des refus assumés à la chaîne par nos prédécesseurs, c'est aujourd'hui enfin une réalité.

Il nous apparaît essentiel de redonner goût à la vie de la cité, à la politique, en redonnant toute leur place aux Lyonnaises et Lyonnais, en les rapprochant des institutions. Plus de transparence et de démocratie, c'est la direction que nous souhaitons donner à nos mandats d'élus locaux.

Aussi, le groupe Lyon en Commun propose de poursuivre cet élan d'amélioration du projet Pacte de Cohérence métropolitain et comme le permet l'article 28 de notre règlement intérieur du Conseil municipal, nous déposons cette motion afin de renforcer le rôle des Mairies d'arrondissement et des Conseils municipaux dans le processus de prise de décisions métropolitaines.

Nous déposons également cette motion, comme nous en avons parlé jusqu'à présent, dans le sens de rappeler que la loi MAPTAM ne prévoit

pas que l'on puisse amender le texte soumis. C'est également dans ce sens que nous souhaitons inscrire cette motion

Cette motion vise à modifier le règlement intérieur du Conseil municipal portant sur la Conférence des Maires d'arrondissement, titre IV, section I. Elle propose d'insérer deux articles supplémentaires relatifs à l'articulation des compétences entre la Conférence des Maires d'arrondissement et les instances métropolitaines.

Premier article : « La Conférence des Maires d'arrondissement est saisie par le Maire de Lyon dès lors que lui-même est saisi pour avis dans le cadre de la Conférence métropolitaine. Ainsi, le Maire de Lyon donne son avis à la Conférence métropolitaine après avoir obtenu celui de la Conférence des Maires d'arrondissement. »

Deuxième article : « La Conférence des Maires d'arrondissement est saisie pour avis par le Maire de Lyon préalablement à toute décision relevant de la compétence de la Conférence territoriale des Maires. La Conférence des Maires d'arrondissement ne rend son avis qu'après avoir obtenu celui des Conseils d'arrondissement. »

Je vous remercie de votre attention, chers collègues, et je vous invite à adopter cette motion.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE · Merci Monsieur Drioli

En Conférence des Présidents, les interventions suivantes ont été retenues sur cette motion, tout d'abord, Monsieur Képénékian, pour le groupe Progressistes et Républicains. C'est à vous pour 3 minutes.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Le sujet de la place donnée aux arrondissements dans le cadre des relations entre la Ville de Lyon et la Métropole est un enjeu d'avenir pour notre collectivité. Je pourrais dire entre la Ville, le Conseil municipal et ses arrondissements, qui est une autre partie de ce projet.

Nous prenons bonne note de la proposition faite par le groupe Lyon en Commun, proposition que nous approuvons sur le fond, car elle correspond à notre volonté de renforcer les prérogatives de nos arrondissements et d'en faire de véritables relais de proximité pour notre Ville dans un souci de subsidiarité.

J'ai envie de rebondir sur le commentaire de madame Nathalie Perrin-Gilbert, qui est toujours cet aiguillon si stimulant. Je rappelle qu'elle est au Conseil municipal depuis 1995, que moi je n'ai rejoint cette famille qu'à partir de 2008, donc elle a une bien plus grande expérience que moi sur les changements de pied et sur la nécessité de stimuler en permanence. Je lui fais largement confiance sur ses visions et ses visions prospectives.

Néanmoins, aujourd'hui, elle fait partie d'une majorité qui nécessite un certain nombre de changements, Monsieur le Maire. Vous les portez et vous avez envie de les faire aboutir.

Tout cela pour dire que je suis étonné qu'à l'intérieur de votre majorité, ce groupe propose de renchérir, de rajouter du texte au texte, alors que tout est déjà écrit. J'ai bien suivi tout ce qu'on a dit en début de Conseil. Je trouve que c'est un peu une bretelle, des ceintures et une ficelle pour être sûr que tout ça sera verrouillé.

Écoutez, moi, je vous fais confiance et donc je voterai contre cet amendement.

M. LE MAIRE: Cette motion, je précise.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : De fil en aiguille, on ne sait plus où on en est. Merci.

M. LE MAIRE : Pas de souci. Merci, Monsieur Képénékian

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 3 minutes.

M. BLANC Étienne: Décidément, Monsieur le Maire, dans cette séance du Conseil municipal, on va de surprise en surprise. Voici un groupe politique, Lyon en Commun, qui, il y a deux mois, a voté un règlement intérieur, donc qu'il est censé connaître. Et dans ce règlement intérieur, il y a un article 71 qui prévoit, je cite: « Une modification du règlement peut être examinée à la demande de 10 membres du Conseil municipal. » Si Lyon en Commun veut modifier le règlement, Lyon en Commun trouve 10 conseillers municipaux qui demandent la modification du règlement et, de droit, le règlement sera modifié. Il n'y a pas besoin de motion.

Le deuxième sujet, c'est qu'au bout de quelques mois d'exercice de votre mandat, je parle au groupe Lyon en Commun, il semble que vous ayez de la peine à trouver 10 signatures. C'est bien comme cela qu'il faut interpréter votre motion. Si vous aviez 10 signatures, vous ne feriez pas de motion. Donc, adressez-vous à Monsieur le Maire et demandez-lui ce que pensent les Écologistes d'une modification du règlement intérieur.

Monsieur le Maire, nous serons très attentifs à votre consigne de vote. Si vous votez pour la motion, cela signifie que vous vous asseyez sur la disposition de l'article 71 pour modifier le texte sans motion. Vous allez vous donner des instructions à vous-même. Après le vote d'une délibération et l'examen des amendements après la délibération, voilà une deuxième curiosité juridique qui surgit dans le Conseil municipal de Lyon et qui ne manque pas de nous étonner.

Nous n'allons pas prendre part au vote sur ce qui apparaît comme étant une véritable facétie.

M. LE MAIRE: Merci pour cette explication et même l'exégèse, Monsieur Blanc.

Monsieur Collomb, vous avez demandé la parole. C'est à vous.

M. COLLOMB Gérard : Pour une explication de vote.

Monsieur le Maire, ce que je vous ai dit tout à l'heure sur le fait que, petit à petit, vous pouvez apparaître comme attentatoire aux libertés est confirmé par la motion que dépose Lyon en Commun. Pourquoi? Parce qu'ils ont peur des décisions que vous prendrez et donc ils vous demandent de faire d'abord approuver par les conseillers municipaux, puis par les conseillers d'arrondissement.

Il y a d'ailleurs là de la part de madame Perrin-Gilbert une constante. Elle a toujours pensé que le Maire de Lyon n'existait pas, qu'il était l'égal des autres Maires d'arrondissement et donc qu'il fallait avoir une espèce d'assemblée générale des Maires pour pouvoir prendre des décisions.

D'ailleurs, des décisions commencent à être prises comme cela, puisque, par exemple, sur la vidéoverbalisation, deux arrondissements ne font pas comme tous les autres arrondissements. Alors, est-ce que demain on ne fera pas la même chose sur le sport, sur la culture, sur l'éducation? Cela me semble quand même difficile. Peut-être n'y aura-t-il plus de Maire de Lyon, simplement des arrondissements ou des Conférences territoriales des Maires et puis la Métropole. Le Grand-Lyon s'appellera Lyon et il y aura des Conférences territoriales des Maires. À ce moment-là, il faut assumer et dire qu'on supprime le Maire de Lyon, parce qu'autrement, vous êtes subordonné au vote des Conseils d'arrondissement, de tous les Conseils municipaux et donc le Maire de Lyon n'a plus de pouvoir.

Si vous allez dans cette voie-là, mais je suis sûr que vous n'irez pas, vous n'auriez plus de pouvoir en tant que Maire de Lyon. Peut-être est-ce cela qui est dans l'esprit y compris de votre majorité de réduire vos pouvoirs pour vous empêcher de nuire aux libertés.

Nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE MAIRE: Merci.

Madame Runel, vous avez également demandé la parole pour une explication. C'est à vous.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour rappeler à Monsieur Blanc qui nous donne toujours, et je l'en remercie, des leçons de droit dans cette assemblée, que c'est la loi, qui a été écrite par monsieur Collomb, qui définit les modalités d'adoption et notamment le fait que le Pacte doit être approuvé en Conférence des Maires, afin qu'il ne soit soumis pour avis aux Conseils municipaux.

Je tenais, moi aussi, à faire un peu de droit dans cette assemblée, Monsieur Blanc.

Juste pour rappeler que le Pacte, s'il doit être modifié, il le sera par les conseillers métropolitains en mars prochain. Pour cette raison, le groupe Socialiste à la Ville de Lyon, qui a soutenu les travaux d'élaboration du Pacte, votera contre cette motion et, comme je l'ai déjà dit précédemment, approuve l'intégralité du Pacte qui nous a été présenté aujourd'hui et qui sera voté le 15 mars prochain.

M. LE MAIRE: Je vous remercie, Madame Runel, si je puis me permettre à double titre, à la fois pour l'explication de vote, mais également d'avoir donné l'éclairage approprié sur les modalités de vote par lesquelles nous avons souhaité passer. Comme vous l'avez dit, il s'agit ici d'un

avis consultatif. De toute façon, les résultats des votes aux amendements seront communiqués à la Métropole. Si nous avions dû adopter certains amendements, tels qu'ils avaient été proposés, nous les aurions transmis à la Métropole pour avis et une éventuelle intégration, mais, vous l'avez bien dit, cela relève des prérogatives des conseillers métropolitains élus au suffrage universel direct, je le rappelle.

En ce qui concerne cette motion, je crois qu'il n'est pas nécessaire d'alourdir nos processus démocratiques. Je crois que le risque qu'il y a à complexifier la démocratie locale est d'éloigner encore plus les Lyonnaises et les Lyonnais de ce qui se passe dans un arrondissement. Si on veut que nos concitoyens se sentent associés au cours de la municipalité, il faut au contraire multiplier les objets démocratiques, créer de nouvelles formes de participation démocratique. C'est bien ce que nous avons l'intention de faire avec un budget participatif, avec les exercices de coconstruction que nous allons prochainement lancer, avec les exercices de concertation que nous réalisons déjà sur certaines opérations.

Alors, j'entends bien sûr le besoin de transparence et, sur le principe, j'y adhère, comme d'ailleurs l'a expliqué Georges Képénékian. Mais je crois que les Maires d'arrondissement étant membres de la Conférence territoriale des Maires, il leur revient d'animer le débat dans leur arrondissement. En étant membres de la CTM, ils ont les éléments qu'ils peuvent tout à fait mettre en discussion, ils peuvent tout à fait les partager avec leurs Conseils d'arrondissement et je crois qu'il ne serait pas approprié de créer des étapes, des strates supplémentaires, qui vont venir rendre illisibles les processus et qui, par ailleurs, vont nous obliger à multiplier les séances de Conseil d'arrondissement et ralentir par ailleurs la prise de décision.

Donc, moi, j'attends, je le dis ici publiquement, j'attends énormément des Maires d'arrondissement de la majorité ou de l'opposition, peu importe, pour que, étant membres de la CTM, ils puissent en amont et en aval animer les débats sur les sujets d'envergure métropolitaine, mais qui relèvent, qui sont déployés dans leur arrondissement.

Je vous invite à reieter cette motion.

Je mets cette proposition de motion aux voix et vous invite à voter électroniquement. Le scrutin est ouvert.

(Vote.

(Les groupes Les Ecologistes, Progressistes et Républicains, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon ne prennent pas part au vote.)

(Rejetée.)

M. LE MAIRE: Le scrutin est clos. La motion est rejetée.

Nous en avons donc terminé avec l'examen des sujets relatifs au Pacte de Cohérence métropolitain. S'ouvre désormais l'étape d'élaboration du Projet de Territoire. Je remercie d'ores et déjà madame Audrey Hénocque, qui va notamment animer une partie des discussions relatives à l'établissement de ce Projet de Territoire.

Motion n° 2 - Motion déposée par le groupe Droite, Centre et Indépendants relative à la modification des périmètres scolaires pour contribuer au maintien de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss.

M. LE MAIRE: Nous allons donc passer à l'examen de la motion déposée par le groupe Droite, Centre et Indépendants, relative à la modification des périmètres scolaires. Monsieur Duvernois, je vous laisse la parole pour présenter la motion.

M. DUVERNOIS Jean-Michel: Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues

Mesdames, Messieurs

Lors de notre dernier Conseil et suite à mes demandes répétées, vous avez, Monsieur le Maire, ou plutôt votre Adjointe, Stéphanie Léger, officialisé que l'école Lévi-Strauss, établissement atypique du 1er arrondissement, située rue Paul Chenavard, terminera l'année scolaire 2020-2021 et ne rouvrira pas en septembre prochain.

Cette décision entraîne une grande déception de toute la communauté éducative et crée des tensions au sein de votre majorité, ce que je comprends bien, notamment pour l'ancienne Maire du 1er arrondissement, chère Nathalie Perrin-Gilbert, aujourd'hui Adjointe à la Culture, qui a toujours martelé son désir de voir l'école restée ouverte.

D'ailleurs, les élus de son groupe, Lyon en Commun, n'ont pas tardé à réagir suite à notre dernier Conseil. Dans un communiqué de presse commun, Alexandre Chevalier et David Souvestre ont dénoncé cette décision. Ils y voient, je cite, « un mauvais signal pour les habitants de l'arrondissement. Elle signifie qu'un service scolaire public n'est pas essentiel, que les familles ne sont pas prioritaires et que les enfants sont considérés comme des variables d'ajustement. Cette fermeture contribuera un peu plus à la détérioration sociale du quartier, ce que nous refusons. »

La Ville aurait fait plusieurs propositions à l'Éducation nationale. Toutes les pistes ont été rejetées.

Dans son article 1er, le code de l'éducation affirme que l'éducation est la première priorité nationale. Sur cette décision de fermeture de l'école Lévi-Strauss, je sens bien que les élus de la Ville de Lyon sont soucieux du bien-être des petits Lyonnais et de renforcer la qualité tant éducative que sanitaire des écoles de la Ville.

Pour parvenir à ces objectifs, ils expriment leur attachement à des écoles géographiquement proches des familles et de dimension humaine. C'est la raison pour laquelle, il leur apparaît nécessaire de tout mettre en œuvre pour maintenir l'école maternelle Claude Lévi-Strauss.

Cette école est également une nécessité pour lutter contre le départ des familles du centre-ville

En conséquence, il est demandé que la Ville de Lyon modifie les périmètres scolaires des écoles maternelles proches du 1er arrondissement, de façon à assurer un nombre suffisant d'enfants scolarisés à l'école maternelle Claude Lévi-Strauss. Cette modification doit principalement concerner le groupe scolaire Michel Servet, qui est confronté à un phénomène de pollution. Ainsi, outre la contribution au maintien de l'école Lévi-Strauss, cela permettra de réduire le nombre d'enfants affectés par la mauvaise qualité de l'air.

Je demande un vote public de cette motion.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE: Merci, Monsieur Duvernois.

Lors de la Conférence des Présidents, nous avons retenu plusieurs interventions. Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur Képénékian, c'est à vous pour 3 minutes.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 3 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck: Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Il est une pratique habituelle en matière scolaire, qui vise à travailler les périmètres d'une école pour éviter une fermeture de classe dans une école mitoyenne. C'est un vrai travail de dentelle.

Ce travail de dentelle et normalement de concertation, vous allez nous le présenter pour les écoles lyonnaises lors du prochain Conseil municipal. Le mois prochain, vous allez nous présenter des modifications de périmètre pour tenir compte d'évolutions d'effectifs, peut-être pour éviter ici une fermeture de classe, peut-être pour équilibrer les effectifs entre deux écoles.

Pourtant, Monsieur le Maire, ce travail, vous refusez de le mener avec les représentants de l'école Lévi-Strauss. Le dialogue, la concertation, ce n'est pas simplement expliquer ce que vos partenaires auraient mal compris, cela consiste aussi à reconnaître quand il faut changer d'avis.

Reconnaissez la persévérance des parents d'élèves. Il y a sans doute une bonne raison à cela.

Cette école est mitoyenne d'une autre école, Michel Servet, pour laquelle le candidat Grégory Doucet affirmait : « Des mesures d'urgence

doivent être prises. La fermeture du tunnel doit être envisagée. »

Donc le candidat Grégory Doucet ne devrait pas avoir de mal à convaincre le Maire de Lyon Grégory Doucet de la nécessité d'équilibrer les effectifs entre Michel Servet et Lévi-Strauss. Surtout, comme l'affirmait une élue de votre majorité en Conseil municipal en 2019 : « L'école, elle, fait partie de ces services, de ces lieux, favorisant ce qu'on appelle la cohésion sociale. C'est la conviction des élus écologistes. »

La campagne électorale est passée, les convictions s'en sont allées, mais les questions et l'analyse implacable des chiffres demeurent.

Et puis, Monsieur le Maire, puisque vous nous expliquez en introduction du Conseil municipal que les contraintes sanitaires sont compliquées à mettre en œuvre, vous avez ici l'occasion d'alléger les effectifs entre deux écoles et ainsi faciliter la tâche aux services.

Ainsi, Monsieur le Maire, nous soutenons cette proposition, car il nous semble que les parents d'élèves font partie de la communauté éducative et que leur parole doit être entendue et prise en compte.

Nous vous invitons à vous mettre à l'écoute, à coopérer et à coconstruire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lévy.

Je vous rassure tout de suite, ma santé mentale va très bien et la schizophrénie ne me guette pas. Le candidat et le Maire sont bien la même personne.

Madame Léger, Adjointe à l'éducation, je crois qu'il est important de vous laisser la parole pour revenir sur ce sujet, même si vous vous êtes exprimée lors du précédent Conseil municipal, mais la présentation de la motion par monsieur Duvernois invite bien évidemment à répondre. C'est à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Bonjour.

Ma précédente intervention sur Lévi-Strauss lors du Conseil municipal du 28 janvier 2021 vous a informés des baisses tendancielles sur la démographie scolaire dans le 1er arrondissement.

Cependant, vous nous demandez encore de modifier le périmètre scolaire de Lévi-Strauss, notamment en impactant le périmètre scolaire de Michel Servet.

Dans un courrier datant du vendredi 19 février, l'Inspection académique m'informe déjà d'un risque de fermeture de deux classes à Michel Servet, dont une classe de maternelle. Votre demande aurait pour conséquence d'accentuer la baisse d'élèves à Michel Servet et provoquerait donc la fermeture d'une nouvelle et troisième classe.

Messieurs les élus, je vois que vous êtes très attentifs aux quelque 20 familles que représente l'école Lévi-Strauss, mais êtes-vous allés consulter les centaines de familles de l'école Michel Servet pour leur demander si elles étaient prêtes à investir l'école Lévi-Strauss? C'est une grande question sur laquelle je m'interroge. Il faut que cela aille dans les deux sens dans le sens de la concertation.

Vous me parlez de non-concertation. Avec la Maire du 1er arrondissement, nous avons rencontré à plusieurs reprises les parents d'élèves. Nous allons les rencontrer prochainement avec le Maire de Lyon. Donc nous sommes dans la concertation, mais, effectivement, nous prenons en compte certaines considérations, qui sont notamment l'échelle du 1er arrondissement et l'équité scolaire sur cet arrondissement.

Pour l'école Michel Servet, effectivement, il y a des problèmes de pollution d'air et nous avons été les premiers à le signaler sur cette école. Nous envisageons des investissements de 6 millions d'euros sur cette école lors de la prochaine PPI, afin de la rénover et de mettre en place des dispositifs qui permettront de lutter contre la pollution.

De plus, vous le savez, notre majorité est très attachée à la lutte contre la pollution de l'air et nous avons de nombreux projets qui vont permettre d'améliorer la qualité de l'air, notamment sur cet espace du 1er arrondissement, projets concernant à la fois le tunnel et le développement du SYTRAL

Nous travaillons à rechercher les meilleures solutions pour une prise en charge, un accueil et des conditions de scolarité de qualité pour tous les enfants de l'arrondissement et de la ville dans un esprit d'équité devant le service public et d'équité entre territoires.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE: Je note plusieurs demandes de prise de parole en complément. Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire, je vous remercie.

Mes chers collègues,

Simplement une explication de vote en ce qui concerne le groupe Lyon en Commun.

Nous voterons favorablement à la proposition de modification des périmètres scolaires.

Nous voterons favorablement parce que nous sommes attachés au maintien de l'école Lévi-Strauss, comme nous vous l'avons déjà dit, et nous vous remercions également, Monsieur le Maire, de nous permettre de l'affirmer tout en étant dans votre majorité.

Je voudrais dire pour autant que nous ne sommes pas naïfs ni naïves sur les raisons qui font que certains élus deviennent aujourd'hui de fervents défenseurs de Lévi-Strauss et qui votaient précédemment le doigt sur la couture du pantalon pour la fermeture de l'école élémentaire, pour la fermeture de l'école maternelle ensuite, ce qui nous avait conduits à devoir saisir le tribunal administratif avec les parents d'élèves.

Nous faisons la part des choses également entre la politique qui a été menée précédemment et celle qui est menée aujourd'hui et qui va être confirmée avec le vote de la PPI au mois de mars prochain et les investissements importants que vous nous proposez notamment sur nos écoles, justement pour rattraper le retard considérable dont nous héritons. C'est bien de cela que nous devons parler, c'est l'héritage en termes de politique éducative, qui fait que notre Ville aujourd'hui sera dans l'obligation de mener des travaux fort conséquents sur l'ensemble de nos groupes scolaires.

Nous faisons la part des choses. Nous ne comparons pas ce qui n'est pas comparable, mais, en effet, sur Lévi-Strauss, nous restons cohérents avec nos positions précédentes.

Je vous remercie

M. LE MAIRE: Merci, Madame Perrin-Gilbert. Il n'y a plus d'autre demande de prise de parole.

Je voudrais tout d'abord remercier Madame Stéphanie Léger, Adjointe à l'éducation. Je voudrais d'abord la remercier pour les réponses qu'elle a apportées et qui confirment sans conteste notre mobilisation actuelle et à venir pour construire une ville à hauteur d'enfants.

Vous l'avez dit, Madame l'Adjointe, près d'un tiers de notre budget d'investissement sera consacré à l'amélioration des conditions d'accueil de nos écoliers. Pourquoi une telle somme? Car notre équipe, comme cela a été dit par madame Perrin-Gilbert, a malheureusement hérité d'une dette patrimoniale sans précédent, qui mobilisera nos énergies et nos ressources sur l'ensemble du mandat.

Monsieur Duvernois, dans votre motion, vous évoquez le cas de l'école Michel Servet, tristement célèbre pour la pollution atmosphérique présente aux abords de l'établissement. Votre proposition de modification du périmètre qui permettrait à certains enfants seulement d'échapper à cette situation n'est ni raisonnable philosophiquement ni responsable politiquement. Ce n'est pas un coup de crayon sur une carte scolaire qui réglera cet enjeu de santé publique, mais la promotion de mobilités actives, douces et décarbonées.

Comptez sur l'engagement de notre majorité, en dialogue étroit avec la Métropole de Lyon et le SYTRAL, pour proposer sur l'ensemble du tunnel de la Croix-Rousse et ses débouchés, notamment en rive droite, des alternatives à la voiture individuelle.

Les PPI conjuguées de la Ville, de la Métropole, du SYTRAL permettront de répondre au défi de santé global des Lyonnais qui pourront disposer enfin d'un environnement sain et de qualité.

C'est pourquoi nous proposons, dès que l'opportunité se présente, des aménagements qui participent à l'amélioration de la qualité de l'air.

Vous le savez, Monsieur Duvernois, nous le savons tous désormais, la voiture individuelle avec moteur thermique ne peut plus être l'alpha et l'oméga de nos politiques publiques de déplacement.

Vous pointez également dans vos interpellations la nécessité de lutter contre le départ des familles du centre-ville. Avec l'ensemble des élus du 1er arrondissement, nous partageons cette préoccupation, à laquelle nous souhaitons répondre avec force.

La première de nos priorités en partenariat avec la Métropole est d'intervenir en faveur d'une offre immobilière accessible et abordable sur

l'ensemble du territoire et de lutter contre les déséquilibres existants entre habitats, locaux, commerciaux, bureaux professionnels et sites d'hébergement. Un quartier vivant et agréable pour toutes et tous doit être pensé et aménagé ainsi.

C'est avec cette philosophie que nous proposerons aux acteurs de proximité (Conseil de Quartier, Comité d'intérêt local, associations de commerçants, etc.) une réflexion sur le devenir du site, sans préjuger d'une fonction plutôt que d'une autre, afin d'imaginer l'usage le plus utile au quartier.

Chers collègues, ces quelques éléments sauront utilement éclairer votre vote. La décision de notre assemblée sur le devenir de l'école Lévi-Strauss n'est certes pas aisée, mais comme le disait le poète René Char, la lucidité est la blessure la plus proche du soleil. C'est ainsi que nous considérons en responsabilité notre mandat pour Lyon.

Il y a une demande de scrutin nominatif. Nous allons donc d'abord voter sur l'opportunité du scrutin nominatif.

Nous votons sur la demande de scrutin nominatif. Je mets cette proposition aux voix et vous invite à voter. Je reformule, la question est : êtes-vous d'accord pour voter avec un scrutin public? Si vous votez pour, cela signifie que vous êtes d'accord pour que le scrutin soit public.

(Vote.)

Nombre de présents : 67
Nombre de votants : 65
Nombre de voix pour : 16
Nombre de voix contre : 43
Ne prennent pas part au vote : 1

- Non votants : 2

- Nombre de suffrages exprimés : 59

- Majorité qualifiée au 1/4 : 17

(Les groupes Les Ecologistes, Mmes Ferrari et Gailliout, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon MM. Godinot et Képénékian votent pour.)

(Abstention de MM. Bosetti, Debray, Drioli, Revel et Souvestre.

(Mme Perrin-Gilbert ne prend pas part au vote.)

(Mme Palomino et M. Blache sont non-votants.)

(Rejetée.)

M. LE MAIRE: Le scrutin est clos. J'en profite pour rappeler qu'il faut avoir réuni un quart.

Le quart des élus présents nécessaire pour passer au scrutin public n'étant pas réuni, nous allons donc procéder à un vote comme les précédents.

Je mets donc cette motion aux voix en vous invitant à la rejeter. Le scrutin est ouvert. C'est à vous.

(Vote)

(Les groupes Les Ecologistes, Progressistes et Républicains, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Abstention de Mme Ferrari.)

(Rejetée.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. La motion est rejetée.

VŒU

Vœu déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants relatif au maintien de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss.

M. LE MAIRE: Nous passons à l'examen du vœu déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants.

Je donne la parole à Monsieur Duvernois pour le présenter.

M. DUVERNOIS Jean-Michel: Merci, Monsieur le Maire.

Je ne serai pas très long, parce que je ne vous comprends plus, Monsieur le Maire.

Malgré tout, nous voyons bien que, comme je le disais, tous les élus de la Ville de Lyon sont soucieux du bien-être des petits Lyonnais et de renforcer la qualité éducative que sanitaire dans les écoles de la Ville. Je rappelle que, dans son article 1er, le code de l'éducation affirme que l'éducation est la première priorité nationale.

C'est la raison pour laquelle et pour parvenir à ces objectifs, nous exprimons notre attachement à des écoles géographiquement proches des familles et de dimension humaine.

En ce qui concerne les familles, vous allez rencontrer pour une énième fois les familles et je crois que vous n'avez pas bien entendu.

Nous constatons que le regroupement au sein d'entités trop importantes génère un anonymat et un affaiblissement des relations entre les familles et la communauté éducative. Là, nous sommes tous d'accord pour le dire. C'est la raison pour laquelle, il nous apparaît nécessaire de maintenir l'école maternelle Claude Lévi-Strauss.

Cette école est également une nécessité pour lutter contre les départs des familles du centre-ville.

En conséquence, le Conseil municipal émet le vœu que l'Éducation nationale maintienne cette école ouverte à la rentrée scolaire 2021-2022. Je vous remercie.

M. LE MAIRE: Merci, Monsieur Duvernois.

Je mets cette proposition de vœu aux voix et vous invite à la rejeter. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Les groupes Les Ecologistes, Progressistes et Républicains, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Abstention de Mme Ferrari.)

(Reieté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le vœu est rejeté.

Le vœu était le dernier point à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Il est donc terminé. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Nous reprenons, vous le savez, en Commission générale cet après-midi. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent appétit.

(La séance est levée à 12 heures 50.)

AMENDEMENTS

2021/582 - Projet de Pacte de Cohérence métropolitain - Avis du Conseil municipal

Amendement n° 1 déposé par le groupe Pour Lyon - Rejeté



Conseil Municipal du 22 février 2021

Amendement 1: Axe stratégique N°3 Modes actifs

Conformément au règlement intérieur (article 16), le Groupe Pour Lyon exerce son droit de proposer un amendement à la délibération n°582/2021 qui est mise aux voix du Conseil Municipal. Cette proposition d'amendement concerne l'Axe n°3 – Modes actifs, du Pacte de Cohérence Métropolitain joint en annexe de ce rapport.

Exposé des motifs

Pour réduire la pollution de l'air et protéger la santé de nos habitants, nous devons mettre en place un système de déplacement durable en accompagnant le développement des véhicules électriques.

Cette transition des véhicules individuels à l'électrique est un enjeu majeur pour notre agglomération. La métropole de Lyon doit être pionnière dans ce domaine et travailler avec les industriels sur ces innovations.

Amendement n°1:

Il est ajouté un 4e délibéré :

4. Déployer un plan de bornes de recharge pour véhicules électriques

Pour favoriser ce moyen de transport, il est nécessaire de mettre en œuvre un plan de déploiement de bornes de recharge pour véhicules dans les espaces publics et d'accompagner l'installation chez les particuliers, notamment dans les copropriétés, avec un soutien technique et financier.

Lyon, le 19 février 2021



Amendement 2 : Axe stratégique N°8 Sécurité

Conformément au règlement intérieur (article 16), le Groupe Pour Lyon exerce son droit de proposer un amendement à la délibération n°582/2021 qui est mise aux voix du Conseil Municipal. Cette proposition d'amendement la création d'un nouvel axe dans le Pacte de Cohérence Métropolitain joint en annexe de ce rapport.

Exposé des motifs

La sécurité est la première des libertés. Pouvoir rentrer le soir chez soi en toute tranquillité lorsque l'on est une personne âgée, prendre les transports en commun sans risque lorsque l'on est une jeune fille, une femme : oui, c'est la première des garanties que doit offrir une collectivité.

C'est pourquoi, la politique de sécurité et de prévention doit être le fruit d'un partenariat renforcé entre la Métropole et les communes dans le cadre de leurs compétences respectives. Accentuer le développement de la vidéo-protection, c'est une aide très précieuse pour résoudre les enquêtes. C'est grâce à la vidéo-protection qu'une partie du trajet du principal suspect de l'explosion d'un colis piégé rue Victor Hugo en 2019 a pu être repérée;

Amendement n°2:

Il est ajouté un « Axe N°8 au Pacte de Cohérence Métropolitain : La Métropole de Lyon et les communes doivent renforcer leur coopération en matière de sécurité.

Solidarité entre les communes et mutualisation de moyens au sein de la métropole de Lyon :

- Instaurer une instance de coordination rassemblant les maires ou leur adjoint à la sécurité afin de partager l'information.
- Mutualiser les achats de matériel entre les collectivités.
- Développer la coopération sur tous les dispositifs de vidéo-protection et vidéoverbalisation.
- Prendre en charge en lien avec les communes la sécurisation des événements labellisés par la Métropole.
- Investir dans les CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) aux côtés des maires et des services municipaux.
- Renforcer le dispositif interne veille et d'alerte de la Métropole. »

Lyon, le 19 février 2021



Amendement n°3 – Axe n°7 ajout d'un 5ème délibéré à la première partie "Poursuivre le déploiement territorial de la politique d'insertion"

Conformément au règlement intérieur (article 16), le Groupe Pour Lyon exerce son droit de proposer un amendement à la délibération n°582/2021 qui est mise aux voix du Conseil Municipal. Cette proposition d'amendement concerne l'Axe n°7 – Développement économique responsable, emploi et insertion, du Pacte de Cohérence Métropolitain joint en annexe de ce rapport.

Exposé des motifs :

En raison des difficultés économiques dues à la crise sanitaire du COVID, la politique d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi doit être renforcée. Le nombre de personnes bénéficiaires du RSA va augmenter de manière considérable, c'est maintenant que nous devons former des citoyens à de nouveaux métiers.

Il apparaît nécessaire d'adopter une logique préventive et globale (plutôt que réparatrice et curative) des politiques sociales, dans le prolongement du Plan Pauvreté porté par le Gouvernement.

Pour cela, l'immersion des jeunes dans le monde de l'entreprise doit être renforcée grâce aux actions mises en place par la Maison Métropolitaine de l'Insertion par l'Emploi (forums emploi, animations...). Mais c'est dès le milieu scolaire que les entreprises et les collégiens doivent nouer des liens, cela passe par exemple par des stages (partenariat collège/entreprises).

Amendement n°3

Il est ajouté un 5e délibéré à la première partie Poursuivre le déploiement territorial de la politique d'insertion :

« Adopter une logique préventive et globale des politiques sociales. »

Lyon, le 19 février 2021



Amendement 4 : Axe stratégique N°7 Développement économique responsable, emploi et insertion

Conformément au règlement intérieur (article 16), le Groupe Pour Lyon exerce son droit de proposer un amendement à la délibération n°582/2021 qui est mise aux voix du Conseil Municipal. Cette proposition d'amendement concerne l'Axe n°7 – Développement économique responsable, emploi et insertion, du Pacte de Cohérence Métropolitain joint en annexe de ce rapport.

Exposé des motifs

Il est important dans cet axe d'évoquer l'économie et pas uniquement l'insertion. Nous devons aller plus loin pour conforter la position de la Métropole lyonnaise parmi les plus attractives d'Europe. Ainsi, il faut soutenir la création ou l'implantation d'entreprises nouvelles dans les différents territoires. C'est pour la totalité des CTM un enjeu majeur.

Par exemple, afin de maintenir cette dynamique et rester à l'avant-garde, la Métropole peut soutenir l'innovation et la transformation numérique à travers différentes actions :

- Soutenir les formes de co-développement entre nos grands groupes et nos start-ups;
- Faciliter l'émergence d'entreprises leaders dans le domaine du numérique ;
- Renforcer notre appareil de formation dans le domaine du codage ;
- Créer une plateforme d'accélération pour l'industrie du futur ;
- Développer une stratégie « Lyon industrie du futur 2040 » orientée sur toutes les filières

Amendement n°4

Maintenir le dynamisme de la métropole en accompagnant la création ou l'implantation d'entreprises nouvelles dans les différents territoires :

- CTM Lône et Coteaux, Givors, Oullins, Pierre-Bénite, Saint Genis-Laval
- CTM Lyon
- CTM Ouest-Nord : Techlid
- CTM Lyon-Nord : Rillieux
- CTM Portes des Alpes : Chassieux, Saint-Priest
- CTM Portes du Sud : Corbas, Feyzin, Saint-Fons, Solaize, Vénissieux



Amendement n°5 Modification de l'Axe n°7

Conformément au règlement intérieur (article 16), le Groupe Pour Lyon exerce son droit de proposer un amendement à la délibération n°582/2021 qui est mise aux voix du Conseil Municipal. Cette proposition d'amendement concerne l'Axe n°7 – Développement économique responsable, emploi et insertion, du Pacte de Cohérence Métropolitain joint en annexe de ce rapport.

Exposé des motifs

Il est essentiel de considérer la question du développement économique à travers des coopérations avec les entreprises. Pour mieux insérer les populations en marge de l'emplois, encore faut-il que les entreprises soient en capacité de créer des emplois. C'est le rôle de la Métropole de nouer des partenariats avec les entreprises et de les attirer sur son territoire pour renforcer la dynamique économique, l'emploi et l'insertion. La création d'un 3ème pilier semble donc nécessaire.

Texte initial:

- « Enjeux repérés, objectifs poursuivis La politique d'insertion s'appuie sur deux piliers essentiels :
 - L'amélioration des parcours proposés aux personnes en insertion pour favoriser l'accès à l'emploi, en travaillant sur la levée des différents freins (logique d'inclusion au sens large
 - La mobilisation du tissu économique local pour développer l'offre d'insertion dans les entreprises. »

Texte proposé:

- « Enjeux repérés, objectifs poursuivis La politique d'insertion s'appuie sur <u>trois</u> piliers essentiels :
 - La création de partenariats économiques avec les entreprises susceptibles de développer leur activité économique source d'emploi pour notre territoire.
 - L'amélioration des parcours proposés aux personnes en insertion pour favoriser l'accès à l'emploi, en travaillant sur la levée des différents freins (logique d'inclusion au sens large
 - La mobilisation du tissu économique local pour développer l'offre d'insertion dans les entreprises. »

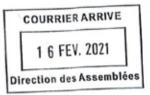
Lyon, le 19 février 2021

MOTIONS

Motion n° 1 - Motion déposée par le groupe Lyon en Commun relative à la Conférence des Maires d'arrondissement.

Motion rejetée





Conseil municipal du 22 février 2021 Motion déposée par le groupe Lyon en Commun

Exposé des motifs

Le Conseil municipal du 22 février 2021 se réunit pour émettre un avis sur le projet de Pacte de cohérence métropolitain.

Si ce projet de Pacte présente de véritables avancées par rapport au précédent, voté fin 2015, il s'avère cependant que les citoyen-ne-s restent encore écarté-e-s de la construction de l'objet institutionnel Métropole et de l'écriture des Projets de territoire, adoptés par chacune des Conférences territoriales des maires.

En effet, la Conférence métropolitaine comme les Conférences territoriales des Maires se déroulent à huis-clos, sans publicité des débats.

La Conférence métropolitaine, qui réunit les 59 Maires des communes de la Métropole et les 9 maires d'arrondissement de Lyon, adopte le projet de Pacte de cohérence métropolitain. Ce n'est qu'ensuite, que le projet est soumis pour avis aux Conseils municipaux et d'arrondissement. Or il s'agit des seules instances, dans le processus d'élaboration du Pacte, dont les débats sont publics.

Au-delà du déficit de publicité, les Maires pré-valident en Conférence le document, sans avoir préalablement consulté ni le Conseil municipal ni les Conseils d'arrondissement.

Pour répondre à ces enjeux institutionnels et démocratiques, le groupe Lyon en Commun présente une motion, comme le permet l'article 28 du Règlement intérieur du Conseil municipal. Elle a pour objectif de renforcer le rôle des mairies d'arrondissement et des Conseils municipaux, notamment dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire 2021-2026.

Motion

Le groupe Lyon en Commun demande à modifier le règlement intérieur du Conseil municipal, portant sur la Conférence des Maires d'arrondissement, Titre 4, Section 1.

Il propose ainsi d'insérer deux articles supplémentaires, relatifs à l'articulation des compétences entre la Conférence des Maires d'arrondissement et les instances métropolitaines :

- La Conférence des Maires d'arrondissement est saisie par le Maire de Lyon, dès lors que luimême est saisi pour avis dans le cadre de la Conférence métropolitaine. Ainsi, le Maire de Lyon donne son avis à la Conférence métropolitaine, après avoir obtenu celui de la Conférence des Maires d'arrondissement.
- 2. La Conférence des Maires d'arrondissement est saisie pour avis par le Maire de Lyon, préalablement à toute décision relevant de la compétence de la Conférence territoriale des Maires (CTM Lyon). La Conférence des Maires d'arrondissement ne rend son avis qu'après avoir obtenu celui des Conseils d'arrondissement.

Alexandre CHEVALIER

Louglier

David SOUVESTRE

Motion n° 2 - Motion déposée par le groupe Droite, Centre et Indépendants relative à la modification des périmètres scolaires pour contribuer au maintien de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss.

Motion rejetée





Conseil municipal du 22 février 2021

Motion

(art. 28 du règlement intérieur)

Modification des périmètres scolaires pour contribuer au maintien de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss

Les élus de la Ville de Lyon sont soucieux :

- × du bien-être des petits Lyonnais,
- * de renforcer la qualité tant éducative que sanitaire des écoles de la ville.

Pour parvenir à ces objectifs, ils expriment leur attachement à des écoles géographiquement proches des familles et de dimension humaine.

C'est la raison pour laquelle il leur apparait nécessaire de tout mettre en œuvre pour maintenir l'école maternelle Claude Lévi-Strauss.

Cette école est également une nécessité pour lutter contre le départ des familles du centre-ville.

En conséquence, il est demandé que la Ville de Lyon modifie les périmètres scolaires des écoles maternelles proches du 1er arrondissement de façon à assurer un nombre suffisant d'enfants scolarisés à l'école maternelle Claude Lévi-Strauss.

Cette modification doit principalement concerner le groupe scolaire Michel Servet qui est confronté à un phénomène de pollution, ainsi outre la contribution au maintien de l'école Lévi-Strauss, cela permettra réduire le nombre d'enfants affecté par la mauvaise qualité de l'air.

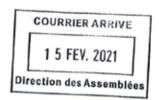
Lyon, le 15 février 2021

mandore

VŒU

Vœu déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants relatif au maintien de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss Vœu rejeté.





Conseil municipal du 22 février 2021

Vœu

(art. 28 du règlement intérieur)

Maintien de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss

Les élus de la Ville de Lyon sont soucieux :

- × du bien-être des petits Lyonnais,
- * de renforcer la qualité tant éducative que sanitaire des écoles de la ville.

Pour parvenir à ces objectifs, ils expriment leur attachement à des écoles géographiquement proches des familles et de dimension humaine.

Ils constatent que le regroupement au sein d'entités trop importantes génère un anonymat et un affaiblissement des relations entre les familles et la communauté éducative.

C'est la raison pour laquelle il leur apparait nécessaire de maintenir l'école maternelle Claude Lévi-Strauss.

Cette école est également une nécessité pour lutter contre le départ des familles du centre-ville.

En conséquence, le conseil municipal de Lyon émet le vœu que l'Education nationale maintienne cette école ouverte à la rentrée scolaire 2021-2022.

Lyon, le 15 février 2021

Surapoi